2008 | 2009

10e, 11e et 12e années

Ce que mon enfant apprend à l'école

www.education.alberta.ca/francais.aspx

Alberta Education

10-12

SECONDAIRE
DEUXIÈME CYCLE

Ce que **mon enfant apprend** à l'école

2008-2009

Le manuel *Ce que mon enfant apprend à l'école* se veut une source d'information destinée aux parents. Il présente le programme d'études de la 10e, 11e et 12e année et comprend ce qui suit :

- des résultats d'apprentissage choisis pour chaque matière, tirés du programme d'études provincial;
- des liens au site Web d'Alberta Education, permettant d'obtenir davantage de renseignements;
- des renseignements sur l'exploration de carrières et les transitions au monde du travail et aux études postsecondaires;
- une fiche pour nous faire part de vos commentaires.

Alberta Education

On peut consulter ce document et plusieurs autres dans le site Web :
<http://education.alberta.ca/francais.aspx>. Cliquez sur « Parents ».

Cette publication est en vente au :

Learning Resources Centre
12360, 142e Rue
Edmonton, Alberta, Canada, T5L 4X9
Téléphone : 780-427-2767
(En Alberta, composez le 310-0000 pour faire un appel sans frais d'interurbain.)
Téléc. : 780-422-9750
Internet: http://www.lrc.education.gov.ab.ca

Voici les coordonnées des directions signalées dans ce document :

Direction de l'éducation française
Téléphone : 780-427-2940
Téléc. : 780-422-1947
Courriel : def@edc.gov.ab.ca

Curriculum Branch
Téléphone : 780-427-2984
Téléc. : 780-422-3745
Courriel : curric.contact@edc.gov.ab.ca

Distributed Learning Resources Branch
Téléphone : 780-674-5350
Téléc. : 780-674-6561
Courriel : DLRB.General@gov.ab.ca

First Nations, Métis and Inuit Services
Téléphone : 780-415-9300
Téléc. : 780-415-9306
Courriel : asb@gov.ab.ca

Learner Assessment
Téléphone : 780-427-0010
Téléc. : 780-422-4200
Courriel : LAcontact@edc.gov.ab.ca

Learning and Teaching Resources Branch
Téléphone : 780-427-2984
Téléc. : 780-422-0576
Courriel : curric.contact@edc.gov.ab.ca

Learning Technologies Branch
Téléphone : 780-674-5350
Téléc. : 780-674-6561
Courriel : ltbgeneral@gov.ab.ca

- Pour tout renseignement au sujet de LearnAlberta.ca
  Téléphone : 780-415-8528
  Téléc. : 780-422-9157
  Courriel : LearnAlberta.Contact@edc.gov.ab.ca

Special Programs Branch
Téléphone : 780-422-6326
Téléc. : 780-422-2039
Courriel : Special.Programs@gov.ab.ca

ISSN 1918-3496 Ce que mon enfant apprend à l'école : manuel à l'intention des parents. 10e, 11e et 12e années (en ligne)

© 2008, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044, 108e Rue, Edmonton, Alberta, T5J 5E6. Tous droits réservés.
Par la présente, le détenteur des droits d'auteur autorise toute personne à reproduire ce manuel, ou certains extraits, à des fins éducatives et sur une base non lucrative.

TABLE DES MATIÈRES

v Message du ministre de l'Éducation

1 Introduction
1 Comment obtenir l'information nécessaire
2 Pour aider votre enfant

5 Secondaire deuxième cycle
5 Vue d'ensemble

7 Les exigences du secondaire deuxième cycle
7 Diplôme d'études secondaires de l'Alberta – Exigences
9 Certificat de réussite d'études secondaires
9 Certificat de réussite
12 Diplômes d'études secondaires, Certificats de réussite et relevés de note

13 Matières obligatoires
14 Français
18 Anglais
23 Mathématiques
32 Sciences
39 Études sociales
45 Technologies de l'information et de la communication (TIC)
47 Éducation physique
50 Carrière et vie

52 Matières facultatives
52 Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
54 Beaux-arts
58 Éducation physique 20-30
60 Langues autres que l'anglais et le français
61 Éducation hors établissement
64 Cours élaborés à l'échelle locale

65 Renseignements à l'intention des parents
65 L'apprentissage en Alberta
66 L'éducation en français langue première
67 L'enseignement de la langue
67 Conseils d'école
68 Activités de financement et frais scolaires
69 Le choix d'écoles

69 Information au sujet des programmes
69 Les contenus – Ce que les élèves doivent apprendre
70 L'élaboration d'un programme – Qui participe au processus?
70 Comment assurer la pertinence des programmes
71 La planification des changements aux programmes

©Alberta Education, Canada, 2008

71 La révision d'un programme
71 La mise en œuvre d'un programme

72 L'éducation des Premières nations, Métis et Inuits

73 Les soutiens à l'apprentissage
73 La francisation
74 L'anglais langue seconde
74 Services d'orientation et de counseling
74 Les besoins spéciaux
76 Apprentissage distribué
77 Ressources numériques pour appuyer les résultats d'apprentissage

77 Connaissances et employabilité

79 L'évaluation
79 Les examens en vue du diplôme

81 Transitions - Du secondaire au monde du travail et à l'apprentissage continu

82 WorldSkills International

84 Éducation postsecondaire

87 Foire aux questions

89 Vos commentaires

Remarque. - Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Message du
ministre de l'Éducation

Dans la vie active des familles d'aujourd'hui, où les enfants de la maternelle à la 12e année participent à toutes sortes d'activités parascolaires, il importe que les parents soient informés des programmes d'études que suivent leurs enfants. À cette fin, Alberta Education produit chaque année la série de publications *Ce que mon enfant apprend à l'école*. Il s'agit d'un manuel pratique à l'intention des parents, qui présente le programme d'études de l'Alberta pour chaque niveau scolaire.

En tant que parent, vous jouez un rôle essentiel dans le succès de votre enfant. J'ai la certitude que cette publication vous aidera à vous familiariser avec les programmes d'études de l'Alberta, vous permettra de prendre une part encore plus active dans le programme éducatif de votre enfant, et vous éclairera sur ce que votre enfant apprend à l'école. J'espère que cette publication vous donnera aussi l'occasion d'amorcer des discussions ouvertes avec votre enfant et avec son enseignant concernant les attentes et les résultats d'apprentissage du programme d'études.

Le programme d'études de l'Alberta est reconnu pour son excellence; il favorise la réussite scolaire en aidant les élèves à atteindre leur plein potentiel. Cette publication vous servira d'ouverture sur l'éducation de votre enfant.

J'espère que vous trouverez ce manuel utile et instructif. Si vous avez des questions au sujet de ce manuel, n'hésitez pas à communiquer avec l'école ou l'enseignant de votre enfant.

Je vous souhaite, à vous et à votre enfant, une année scolaire agréable et couronnée de succès.

Original signé par

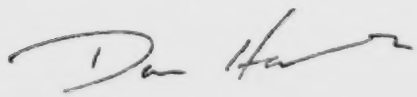

Dave Hancock, c.r.
Ministre de l'Éducation

©Alberta Education, Canada, 2008

Introduction

Les liens aux sites Web indiqués dans ce manuel permettent aux parents d'obtenir de plus amples renseignements.

L'apprentissage de votre enfant se fait dans des milieux variés : chez vous, à l'école et dans votre communauté. Ensemble, avec le personnel enseignant et les membres de la communauté, vous favorisez cet apprentissage.

Lorsque vous êtes informé de ce que votre enfant apprend à l'école, vous êtes alors mieux en mesure de l'aider à apprendre à la maison. La série, *Ce que mon enfant apprend à l'école*, veut vous aider à participer à l'éducation de votre enfant en favorisant une meilleure compréhension de ce qu'il ou elle doit apprendre.

Comment obtenir l'information nécessaire

Pour obtenir des renseignements sur le programme d'études et les ressources d'apprentissage, vous pouvez procéder de diverses façons :

- Communiquez avec les enseignants ou avec la direction d'école.

http://education.alberta.ca/francais/parents/resources/handbook.aspx

- Consultez les manuels, **Ce que mon enfant apprend à l'école**, qui renferment des résultats d'apprentissage choisis pour chaque matière, résultats tirés des programmes d'études de l'Alberta. Ces manuels vous fournissent une bonne vue d'ensemble de chaque niveau scolaire. Ce manuel fait partie d'une série de guides réalisés pour tous les niveaux, de la maternelle jusqu'au secondaire 2e cycle. Ils sont accessibles dans le site Web d'Alberta Education ou peuvent être achetés auprès du Learning Resources Centre (LRC).

http://education.alberta.ca/francais/parents/resources/summaries.aspx

- Consultez les **Sommaires des programmes** afin d'obtenir un bref aperçu de chaque année scolaire. Ils sont accessibles dans le site Web d'Alberta Education.

©Alberta Education, Canada, 2008

http://education.alberta.ca/francais/teachers.aspx

- En Alberta, le curriculum est présenté dans les **programmes d'études.** Ces documents, qui reçoivent l'autorisation du Ministre, renferment les résultats d'apprentissage de chaque matière, de la maternelle à la 12e année. On y explique la raison d'être d'une matière donnée, les résultats d'apprentissage pour les élèves et les démarches clés pour atteindre les connaissances, habiletés et attitudes exigées. Les autorités scolaires utilisent les programmes d'études pour s'assurer que les élèves satisfont aux normes provinciales de rendement. Toutefois, elles ont la liberté de décider des approches pédagogiques et de l'ordre de présentation des contenus. Ces programmes sont présentés dans le site Web d'Alberta Education ou peuvent être achetés auprès du LRC.

http://www.education.alberta.ca/apps/lrdb

- Consultez la base de données des ressources autorisées dans le site Web d'Alberta Education. On y fait mention des **ressources autorisées pour les élèves et les enseignants de l'Alberta**, la plupart d'entre elles pouvant être achetées auprès du LRC.

http://education.alberta.ca/francais.aspx

- Le **site Web d'Alberta Education** contient également des renseignements destinés aux parents, renseignements qui portent sur l'apprentissage, allant de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Pour aider votre enfant

Voici quelques conseils importants qui vous aideront à favoriser l'apprentissage chez votre enfant.

- Soyez positifs et encourageants par rapport à son apprentissage. Cela l'aidera à se sentir en confiance et à percevoir sa réussite avec enthousiasme.
- Parlez-lui du travail qu'il fait à l'école et aidez-le à faire ses devoirs.
- Aidez votre enfant à se fixer des objectifs réalistes, puis à discuter de ses progrès de manière encourageante.
- Établissez des liens entre son travail scolaire et la vie de tous les jours. Saisissez ces occasions pour faire de la résolution de problèmes en parlant de situations de tous les jours.
- Restez en communication avec ses enseignants pour être au courant non seulement de ses progrès, mais aussi de ses préoccupations, de ses réussites et de ses réalisations.

Les ressources dont il est question ci-dessous sont susceptibles de vous aider. Vérifiez si elles se trouvent à l'école de votre enfant.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca/pro/resources/item.htm?item-no=477019

- *Mieux réussir à l'école* est une ressource pour les élèves du secondaire premier et deuxième cycles qui veulent devenir de meilleurs apprenants. Elle leur offre des idées pratiques pour obtenir de meilleurs résultats à l'école. Il est possible d'acheter cette ressource auprès du Learning Resources Centre. Le numéro de commande est 477019.

http://www.learnalberta.ca

- Site Web ***LearnAlberta.ca*** – Ressources multimédias d'apprentissage en ligne se rapportant directement aux programmes d'études de l'Alberta.

http://www.2learn.ca/toile2/

- Site Web ***TELUS 2Learn*** – Créé grâce à un partenariat entre le secteur de l'éducation et le secteur des affaires, ce site offre toute une gamme de renseignements à l'intention du personnel enseignant, des élèves et des parents.

©Alberta Education, Canada, 2008

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

SECONDAIRE
DEUXIÈME CYCLE

http://education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/french.aspx

Vue d'ensemble

Le programme du secondaire deuxième cycle est organisé en cours d'études pour chacune des matières. Chaque cours vaut un certain nombre de crédits. Un crédit représente des connaissances, des habiletés et des attitudes se rapportant à chaque cours, et correspond à 25 heures d'enseignement. Lorsque le nombre de crédits est plus élevé, cela signifie qu'il y a plus de matière à étudier et que plus de temps est consacré à ce cours. La plupart des cours valent 1 crédit, 3 crédits ou 5 crédits.

Un numéro est attribué à chaque cours. En général, ce numéro représente l'année scolaire ainsi que le degré de difficulté du cours. Pour certaines matières, il existe des séquences de cours ayant différents degrés de difficulté. Généralement, les élèves suivent les cours préalables d'une séquence de cours, par exemple : Études sociales 10–20–30. Ils peuvent également faire des transferts entre les séquences de cours, par exemple : Études sociales 13–10–20–30. Les élèves qui obtiennent une note de 50 pour cent ou plus en fin de cours ont droit à leurs crédits. Dans le cas de certains cours de niveau 30, les élèves doivent passer des examens en vue du diplôme.

Bien des écoles du secondaire deuxième cycle donnent des cours qui se suivent d'un semestre à l'autre. En général, les cours du premier semestre commencent en septembre et se terminent en janvier. Le deuxième semestre débute en février et prend fin en juin. Dans le cadre de ce système, une école pourrait inclure un cours de 5 crédits tous les jours et un cours de 3 crédits aux deux jours pendant un même semestre. Pour en savoir plus sur la programmation des différents cours, adressez-vous à l'école secondaire de votre enfant.

Le programme d'études comprend des cours obligatoires et des cours facultatifs. Voici certains points à considérer lorsqu'on planifie son choix de cours en 10e, 11e et 12e année :

- Certains cours obligatoires sont conçus à des fins diverses et sont regroupés selon des degrés de difficulté (deux ou plus).
- Généralement, les élèves doivent suivre leurs cours en respectant une certaine séquence. Cela signifie donc qu'ils devraient déterminer quels cours ils aimeraient avoir suivi à la fin de leur 12e année, puis revenir en arrière afin de déterminer les cours préalables.
- Les élèves devraient choisir des cours facultatifs qui contribueront à leurs plans de carrière, en tenant compte des exigences par rapport aux emplois et aux études postsecondaires.

© Alberta Education, Canada, 2008

De la 10e à la 12e année, les élèves doivent suivre des cours obligatoires. Ils doivent également faire des choix à partir de cours facultatifs cadrant avec leurs plans de carrière et leurs intérêts personnels.

Acheter des programmes d'études auprès du Learning Resources Centre : http://www.lrc.education.gov.ab.ca

Les programmes d'études présentent une vue d'ensemble des apprentissages importants à faire dans chaque cours. On y trouve également les connaissances, les habiletés et les attitudes que les élèves doivent acquérir.

On peut consulter les programmes d'études dans le site Web d'Alberta Education.

Les exigences du secondaire deuxième cycle

En Alberta, la plupart des élèves mettent trois ans pour compléter leurs études au secondaire deuxième cycle. Chaque année, les élèves ont accès à 1000 heures d'enseignement. Les élèves sont tenus d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.

Les élèves qui réussissent leurs études au secondaire deuxième cycle peuvent obtenir soit le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, soit le Certificat de réussite, soit le Certificat de réussite d'études secondaires.

Il incombe aux élèves de vérifier le montant de crédits qu'ils ont obtenus et prévoient obtenir afin d'être certains de satisfaire aux exigences pour l'obtention du diplôme ou du certificat.

Diplôme d'études secondaires de l'Alberta – Exigences

Pour obtenir un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, les élèves doivent suivre certains cours et obtenir au moins 100 crédits. Un élève peut obtenir plus de 100 crédits. En effet, en suivant des cours pendant tout le temps disponible au cours des trois années du secondaire deuxième cycle, un élève peut explorer une variété de cours et développer des intérêts et des habiletés qui pourront lui être utiles dans l'avenir.

Les élèves des écoles francophones doivent obtenir 71 des 100 crédits exigés en suivant des cours appartenant aux matières obligatoires suivantes : français, anglais, carrière et vie, éducation physique, études sociales, mathématiques et sciences. Il revient à l'élève de choisir parmi les cours obligatoires ou facultatifs pour obtenir les autres 29 crédits.

Les exigences d'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta sont énoncées au tableau suivant. Les cours indiqués représentent le niveau minimum que les élèves doivent terminer pour obtenir le diplôme. Le choix des cours et leur séquence pourront varier d'un élève à l'autre. Ces exigences permettent aux

©Alberta Education, Canada, 2008

élèves de terminer leurs études secondaires avec toute une gamme de connaissances. Cependant, ces exigences ne sont pas toujours identiques à celles qu'on doit respecter pour être admis dans les établissements d'études postsecondaires. Il incombe donc aux élèves de s'enquérir des exigences d'admission de l'établissement postsecondaire de leur choix.

http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx

EXIGENCES DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (PROGRAMME FRANCOPHONE)
Ce tableau présente les exigences minimales auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les établissements postsecondaires et le milieu de travail pourront exiger d'autres cours en plus de ceux identifiés ci-dessous.
100 CRÉDITS **ce qui comprend :**
FRANÇAIS 30 ou 30-2
ENGLISH LANGUAGE ARTS – NIVEAU 30 (English Language Arts 30-1, 30-2)
ÉTUDES SOCIALES – NIVEAU 30 (Études sociales 30 **ou** 33)
MATHÉMATIQUES – NIVEAU 20 (Maths pures 20, Maths appliquées 20 **ou** Maths 24)
SCIENCES – NIVEAU 20 (Sciences 20, Sciences 24, Biologie 20, Chimie 20 **ou** Physique 20)
ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 crédits)
CARRIÈRE ET VIE (3 crédits)
10 CRÉDITS DE N'IMPORTE QUELLE COMBINAISON DE : • **Études professionnelles et technologiques (ÉPT)** • **Beaux-arts** • **Langues secondes** • **Éducation physique 20 et/ou 30** • **Cours élaborés/acquis et autorisés localement en ÉPT, beaux-arts, langues secondes, « Connaissances et employabilité » ou PIFP** • **Cours « Connaissances et employabilité » ou du PIFP** • **Programme enregistré d'apprentissage**
5 CRÉDITS – N'IMPORTE QUELS COURS DE NIVEAU 30 (EN PLUS D'UN COURS DE NIVEAU 30 EN FRANÇAIS, ENGLISH LANGUAGE ARTS OU ÉTUDES SOCIALES) **Ces cours peuvent être :** • **Les cours 35 élaborés/acquis et autorisés localement** • **Les cours de la série 3000 (niveau avancé) en ÉPT** • **Formation par stages 35** • **Les cours 30-4 de « Connaissances et employabilité » ou 36 du PIFP** • **Les cours 35 du Programme enregistré d'apprentissage** • **Les cours 30 du programme *Green Certificate***

Certificat de réussite d'études secondaires

Cette section présente les précisions suivantes relatives au Certificat de réussite d'études secondaires (Tableau 1) : les cours spécifiques qui sont admissibles, les crédits requis et les renseignements au sujet de la période d'introduction progressive de ce nouveau certificat.

Les élèves inscrits en 10e année à des cours de la série « Connaissances et employabilité » depuis septembre 2006, étudient en vue de satisfaire aux exigences du nouveau Certificat de réussite d'études secondaires.

Certificat de réussite

Un élève de la 10e à la 12e année qui était inscrit dans le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) en janvier 2006 est admissible au Certificat de réussite (Tableau 2).

Le PIFP est un programme de choix, et à ce titre, il n'est donné que dans certaines écoles. Les élèves qui réussissent ce programme obtiennent le Certificat de réussite. Bien que ce programme commence en 8e année, les élèves peuvent aussi s'y inscrire en 9e, 10e ou 11e année. Ce programme se poursuit jusqu'à la 12e année.

Ce programme est destiné aux élèves dont le mode d'apprentissage, les aptitudes et les besoins cadrent mieux avec une méthode d'enseignement et d'apprentissage intégrée et utilisant des situations de la vie quotidienne. Les cours permettent aux élèves de vivre des expériences d'apprentissage fonctionnelles et pratiques.

Après avoir réussi ce programme, les élèves peuvent faire une demande de transfert au programme menant au diplôme. Ils doivent alors suivre les cours nécessaires en vue d'obtenir le diplôme. La nature et le nombre de ces cours varieront selon le moment où les élèves exerceront leur droit de transfert.

Les élèves du PIFP qui désirent obtenir un Certificat de réussite doivent présenter au moins 80 crédits et satisfaire aux exigences.

© Alberta Education, Canada, 2008

Certificat de réussite d'études secondaires (Tableau 1)

EXIGENCES PROPOSÉES DU CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES
Ce tableau présente les exigences minimales auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et le milieu de travail pourront exiger d'autres cours en plus de ceux identifiés ci-dessous.
80 CRÉDITS ce qui comprend :
FRANÇAIS 20-2 OU 30-4
ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 OU 30-4
MATHÉMATIQUES 14 OU 20-4
SCIENCES 14 OU 20-4
ÉTUDES SOCIALES 10-2 OU 26
ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 crédits)
CARRIÈRE ET VIE (3 crédits)
5 CRÉDITS D'UN DES COURS SUIVANTS • un cours professionnel de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité », ou • un cours de niveau 30 des Études professionnelles et technologiques, ou • un cours de niveau 30 élaboré localement qui porte sur un domaine professionnel **ET** **5 CRÉDITS D'UN DES COURS SUIVANTS** • un cours de niveau 30 de stage en milieu de travail de la série « Connaissances et employabilité », ou • un cours de niveau 30 de Formation par stages, ou • un cours de niveau 30 du programme *Green Certificate*
OU
5 CRÉDITS un cours de niveau 30 du Programme enregistré d'apprentissage

Certificat de réussite (Tableau 2)

On peut utiliser les cours de la série « Connaissances et employabilité » au lieu des cours correspondants du PIFP afin de satisfaire aux exigences du Certificat de réussite.

Les élèves du Programme d'intégration et de formation professionnelle qui désirent obtenir un Certificat de réussite doivent obtenir au moins 80 crédits.

Sujet	Crédits (minimum)	Cours (minimum)	Cours admissibles et crédits
English Language Arts	8/9	2/3	Eng Lang Arts 16(3) 26(3) 36(3) OU Eng Lang Arts 16(3) 26(3) et 20-2(5) OU Eng Lang Arts 16(3) et 20-2(5)
Études sociales	5/6	1/2	Études sociales 16(3) 26(3) OU Études sociales 13(5) OU Études sociales 16(3) 23(5)
Mathématiques	3	1	Mathématiques 16(3) OU Mathématiques 14(5) OU Prép. aux maths 10(3, 5)
Sciences	3	1	Sciences 16(3) OU Sciences 14(5)
Éducation physique	3	1	Éducation physique 10(3, 4, 5)
Carrière et vie	3	1	Carrière et vie(3)
Cours obligatoires	25/27		
Cours choisis parmi les groupes de cours professionnels • Arts de création • Commerce agricole • Construction et fabrication • Ressources naturelles • Sciences commerciales et méthodes de bureau • Services aux individus et • au public • Tourisme et hôtellerie • Transport	40	2 2 1	Cours professionnels Niveau 16 – minimum de 10 crédits (recommandé) Niveau 26 – minimum de 20 crédits (recommandé) Niveau 36 – minimum de 30 crédits (recommandé)
65/67 crédits déterminés		13/15 crédits indéterminés	

©Alberta Education, Canada, 2008

Diplômes d'études secondaires, Certificats de réussite et relevés de notes

La Information Services Branch émet un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, un Diplôme d'équivalence d'études secondaires ou un Certificat de réussite aux élèves qui satisfont aux exigences de ces diplômes et certificat. Un tableau énumérant les cours et les notes obtenues tout au long du secondaire deuxième cycle est alors remis gratuitement à l'élève qui reçoit un diplôme ou certificat.

http://education.alberta.ca/students/transcripts.aspx

Un élève peut demander qu'un relevé de notes officiel lui soit envoyé, ou envoyé directement à un établissement postsecondaire ou un employeur. Des frais sont exigés pour ce service. La demande peut être faite de trois façons :

- en personne à Edmonton

  Information Services Branch
  Édifice 44 Capital Boulevard, 2e étage
  10044, 108e Rue
  Edmonton, Alberta
  T5J 5E6

- par téléphone

  780-427-5318
  (Si vous habitez à l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000 pour faire un appel sans frais d'interurbain.)

http://education.alberta.ca/students/transcripts.aspx

- par Internet

Les cours jugés « incomplets » ne figurent pas sur le relevé de notes. Il revient à l'élève de demander un relevé mis à jour s'il a complété, par après, d'autres cours.

Secondaire 2e cycle : Matières **obligatoires** Les élèves doivent suivre :

- Français
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- Études sociales
- Éducation physique
- Carrière et vie

Le programme des technologies de l'information et de la communication (TIC) est intégré aux programmes suivants : anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences.

Secondaire 2e cycle : Matières **facultatives** Les écoles peuvent offrir :

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Beaux-arts
- Éducation physique 20-30
- Langues autres que l'anglais et le français
- Éducation hors établissement
- Cours élaborés à l'échelle locale

©Alberta Education, Canada, 2008

Les **matières obligatoires** sont les fondements du programme au secondaire.

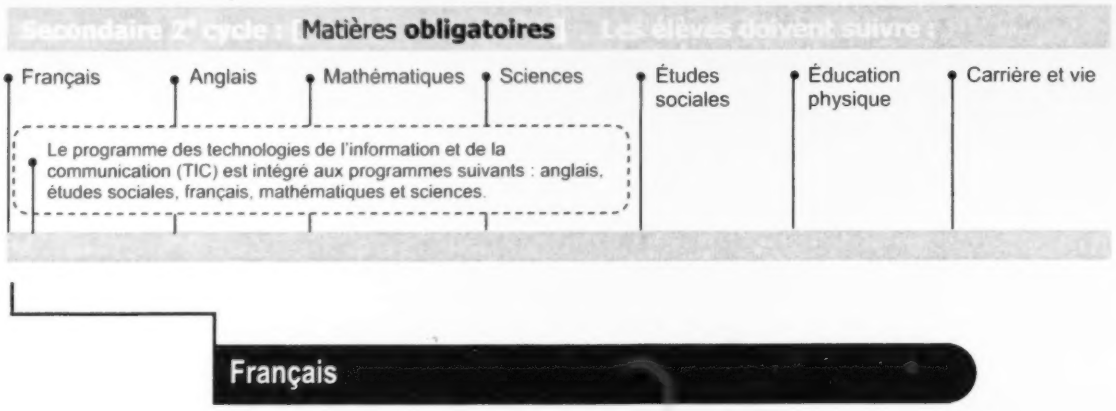

Français

Consulter le programme de français à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/francais.aspx

En Alberta, l'école francophone accueille une clientèle issue d'une diversité linguistique et culturelle. Cette diversité linguistique et culturelle représente le plus grand défi de l'école francophone puisque celle-ci cherche à amener chaque élève qui la fréquente à maîtriser la langue française, d'une part, et à construire son identité francophone, d'autre part.

La première priorité de l'école francophone est l'établissement d'une base solide en français chez les élèves, base sur laquelle ils pourront construire leurs savoirs et développer leur appartenance à la communauté francophone.

Le programme de français vise à placer les élèves dans des situations d'apprentissage leur permettant de s'approprier la langue française comme outil de développement personnel, intellectuel, social et culturel. On s'attend à ce que les élèves soient en mesure de lire pour des besoins d'information, d'imaginaire et d'esthétique et de s'exprimer à l'oral et à l'écrit de façon efficace selon le contexte.

Au secondaire deuxième cycle, le programme d'études de français vise à encourager les élèves à s'ouvrir sur le monde de la francophonie canadienne et mondiale. C'est par une meilleure connaissance des intentions des auteurs, de leur point de vue et des valeurs qu'ils véhiculent que les élèves pourront réagir de façon critique à leurs œuvres. Le programme de français vise également à les amener à prendre davantage conscience des éléments qui assurent la clarté de leurs messages tels des mots justes et précis, des expressions, des phrases correctes et de plus en plus complexes, et enfin, des règles de grammaire comprises et bien appliquées.

Au secondaire deuxième cycle, il existe deux séquences de cours de français. Chacune de ces séquences a été conçue pour répondre aux besoins, aux intérêts, aux attitudes et aux plans d'avenir des élèves. Lorsque les élèves choisissent leur programme de français, ils doivent analyser tous ces aspects avec soin. Les élèves peuvent, au besoin, passer d'une séquence de cours à l'autre. Cependant, l'orientation et les attentes de chaque cours sont différentes, ce dont ils doivent absolument tenir compte.

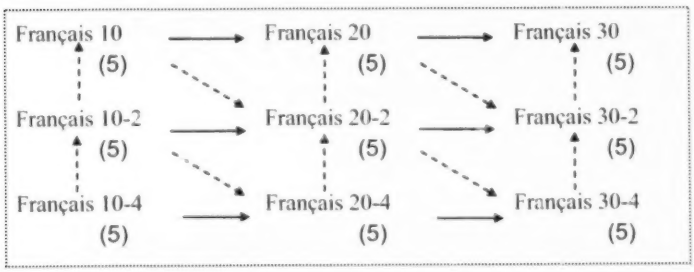

Pour assurer le développement langagier des élèves, le programme de français présente des résultats d'apprentissage dans les domaines langagiers suivants :

En communication orale, les élèves prennent conscience des facteurs qui influencent leur capacité à comprendre (écoute) et à communiquer des messages dans une variété de contextes (interaction et exposé). Ils développent leur capacité à comprendre l'information qui leur est communiquée oralement en utilisant divers indices et diverses méthodes de travail.

L'écoute

En plus des situations où les élèves, l'enseignant et parfois des membres de la communauté viennent partager leurs expériences et leurs connaissances, les situations d'apprentissage se font à partir :

- de la lecture d'articles de journaux ou de magazines aux élèves;
- de la lecture de courts récits ou d'extraits de romans aux élèves;
- de textes sonores tels que chansons, poèmes, documentaires;
- de documentaires audiovisuels.

Au cours de ces situations d'écoute, les élèves développeront, entre autres, leur habileté à prendre des notes, à tenir compte du point de vue de l'auteur, à inférer l'intention de l'auteur et à utiliser leurs connaissances des divers types de discours (explicatif, analytique et argumentatif).

©Alberta Education, Canada, 2008

L'interaction

Pour que l'apprentissage de la langue soit signifiant et authentique, il faut offrir aux élèves de nombreuses occasions d'interagir avec les personnes de leur entourage. L'enseignant doit planifier des activités au cours desquelles les élèves pourront s'exprimer spontanément.

En plus du travail de groupe, les élèves échangeront leur point de vue sur des projets, des expériences, ou des évènements portant :

- en 10e année, sur l'actualité ou sur le monde des arts, des sports et des loisirs;
- en 11e année, sur le monde du travail;
- en 12e année, sur des problématiques sociales, sur leurs aspirations ou sur leur vision du monde.

L'accent sera mis sur :

- l'emploi d'expressions et de mots appropriés pour décrire les projets, les évènements et les expériences;
- l'emploi d'expressions et de mots appropriés pour intervenir dans une discussion, tout en respectant les interlocuteurs, pour arriver à une entente (négociation) et pour présenter ou remercier un participant ou un conférencier;
- l'évaluation de l'efficacité de leurs interventions.

L'exposé

Les situations proposées pour les présentations orales devraient permettre aux élèves de faire état, soit de ce qu'ils savent déjà, soit de ce qu'ils ont appris sur un sujet donné ou encore, de représenter leur monde imaginaire. Les thèmes choisis pour les présentations peuvent provenir d'autres matières.

Les présentations doivent être bien structurées. L'enseignant doit offrir aux élèves la possibilité de s'exercer seuls ou devant un pair afin de leur permettre de jeter un premier regard sur leur présentation et d'apporter les changements nécessaires. L'accent devrait être mis :

- en 10e année, sur les moyens à prendre pour présenter leur sujet et pour conclure leur présentation, sur les besoins d'information du public et sur le respect des mécanismes de la langue prévus à ce niveau scolaire;
- en 11e année, sur les conditions entourant la préparation de leur présentation et sur la façon de traiter d'un sujet en fonction des particularités du public cible;

- en 12e année, sur le registre de langue approprié à la situation, et sur la gestion efficace des moyens prévus pour répondre à leurs besoins de communication.

La lecture

Les élèves développent leur habileté à lire en abordant des textes plus longs et plus complexes. Ils accroissent leur capacité à analyser les caractéristiques des textes afin de mieux comprendre leur organisation interne. Ces connaissances leur permettent de comprendre qu'il y a des structures et des types de textes qui varient selon l'intention de communication.

Dans le domaine littéraire, les élèves prêtent une attention spéciale aux éléments de stylistique, aux techniques de narration et aux valeurs véhiculées dans ces textes.

L'écriture

Les élèves apprennent à rédiger des textes de plus en plus complexes et variés de manière à répondre plus efficacement à leurs besoins de communication. Ils poursuivent le développement de leur habileté à organiser et à formuler leurs idées clairement, tout en respectant les règles qui régissent l'organisation interne des textes ainsi que celles de l'orthographe grammaticale. Ils apprennent également à réviser leurs textes en utilisant diverses sources de référence.

Les élèves apprennent à rédiger des textes de type explicatif/descriptif (10e), analytique (11e) et argumentatif (12e). Ils apprennent également à rédiger des lettres de demande d'emploi (10e), un curriculum vitæ (11e) et des notes de service (12e).

Pour chaque situation d'écriture, les enseignants guident les élèves dans la révision de leur texte afin que ces derniers acquièrent les habiletés, l'habitude et l'attitude nécessaires pour amener un texte à l'étape de publication. Les élèves apprennent à vérifier le contenu de leur texte et à l'adapter à leur public. Ils apprennent également à vérifier la structure du texte et de la phrase, et à appliquer les règles de grammaire connues, de façon systématique ou à l'aide de matériel de référence.

©Alberta Education, Canada, 2008

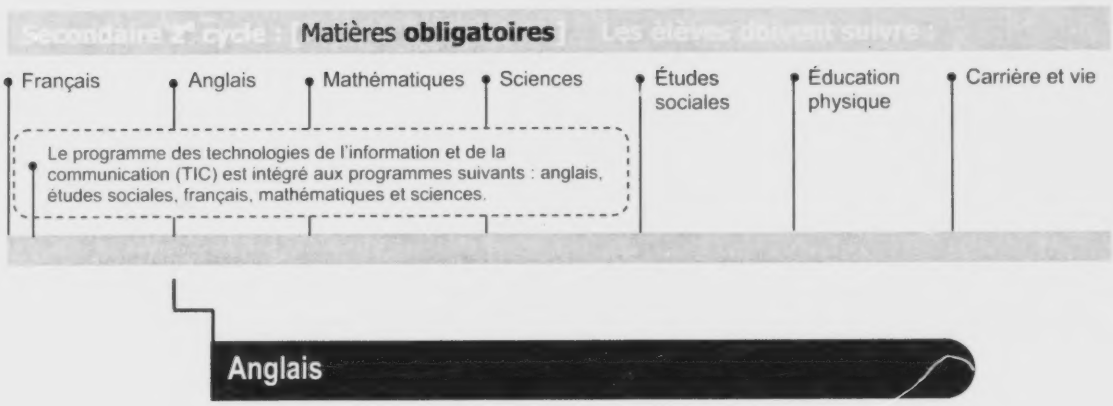

Anglais

Consulter le programme d'anglais à :
http://education.alberta.ca/teachers/program/english/programs.aspx

Le programme d'anglais a deux principaux buts. Le premier consiste à favoriser, chez les élèves, la compréhension et l'appréciation de l'importance et du caractère artistique de la littérature. Le deuxième but consiste à permettre à chaque élève de comprendre et d'apprécier la langue, puis de l'employer avec confiance et compétence dans une variété de contextes, avec des publics cibles variés et dans des situations diverses.

Grâce au bon usage qu'ils feront de la langue, les élèves seront en mesure de respecter les exigences pour l'obtention du diplôme et seront prêts à entreprendre des études postsecondaires ou à intégrer le marché du travail. Les élèves doivent être prêts à faire face aux nouvelles exigences en littératie qu'exige notre monde en constante évolution.

De la maternelle à la 12e année, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes dans six domaines langagiers : écouter et parler, lire et écrire, visionner et représenter. Ces domaines sont travaillés en amenant les élèves à poursuivre les cinq buts généraux suivants :

Explorer des pensées, des idées, des sentiments et des expériences

- former des interprétations préliminaires;
- expérimenter avec le langage, les images et les structures;
- tenir compte de nouveaux points de vue;
- exprimer des préférences et agrandir ses champs d'intérêt;
- établir des objectifs personnels par rapport aux compétences langagières.

Comprendre des textes oraux, imprimés ou présentés au moyen d'autres médias, et y réagir de façon personnelle et critique

- analyser le contexte;
- comprendre et interpréter le contenu;
- faire appel aux connaissances antérieures;
- utiliser les stratégies et les technologies reliées à la consultation;
- faire concorder la forme, la structure et le moyen d'expression au but, à l'auditoire et au contenu;
- créer des effets à l'aide de la technologie;
- voir les liens entre le soi, un texte, la culture et le milieu;
- évaluer le caractère vraisemblable, la pertinence et le sens de textes imprimés et non imprimés;
- apprécier la portée et le caractère artistique de textes imprimés et non imprimés.

Gérer les idées et les informations

- prêter une attention particulière au but et au format de présentation;
- planifier l'enquête ou la recherche;
- identifier les besoins en information et les sources d'information;
- sélectionner, consigner et organiser l'information;
- évaluer les sources et l'information;
- établir des généralisations et des conclusions;
- réviser les processus de recherche ou d'enquête.

Accentuer la clarté et l'aspect artistique de la communication

- évaluer le contexte qui a donné lieu à la création d'un texte;
- tenir compte de la forme, de la structure et du moyen d'expression;
- élaborer le contenu;
- utiliser les stratégies et les technologies de production, de publication et de présentation compte tenu du contexte;
- enrichir les idées et rehausser la compréhension à l'aide de détails;

- améliorer l'organisation;
- faire de bons choix;
- réviser les textes en ce qui a trait à l'orthographe et à la grammaire.

Respecter et appuyer les autres et collaborer avec eux

- utiliser le langage pour démontrer du respect;
- apprécier la diversité d'opinions et de points de vue;
- reconnaître les réalisations et célébrer des évènements;
- collaborer et contribuer aux projets de groupe;
- comprendre et évaluer les démarches de travail d'un groupe.

Au secondaire deuxième cycle, il existe trois séquences de cours d'anglais : English Language Arts 10-1, 20-1 et 30-1, English Language Arts 10-2, 20-2 et 30-2 et English Language Arts 10-4, 20-4 et 30-4.

En règle générale, les élèves suivent leurs cours préalables selon une séquence; p.ex., English Language Arts 10-1, 20-1 et 30-1. Ceci est indiqué par une flèche continue. Cependant, Alberta Education reconnaît que les élèves peuvent faire un transfert entre les séquences de cours. Ces transferts sont indiqués au moyen de flèches pointillées.

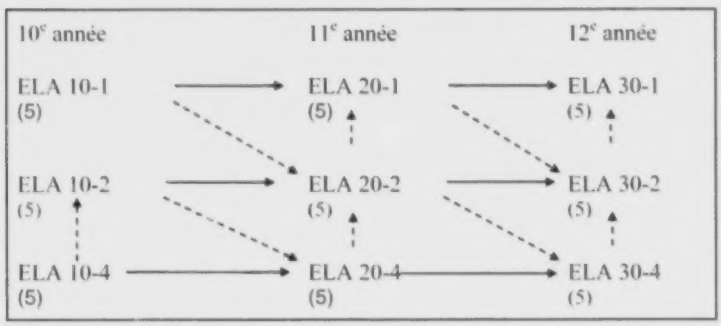

English Language Arts 10-1, 10-2, 20-1, 20-2, 30-1, 30-2 (5 crédits par cours)

Les deux séquences de cours :

- ont des normes élevées afin de satisfaire aux exigences pour l'obtention du diplôme;
- exigent que les élèves passent un examen en vue du diplôme en 12e année;
- abordent les six arts langagiers : écouter, parler, lire, écrire, visionner et représenter;

- encouragent la collaboration, l'esprit d'équipe, l'autoévaluation et la métacognition;
- mettent l'accent sur la communication efficace et exacte selon une variété de formats et de buts;
- renferment un contenu canadien;
- permettent l'atteinte de certains des résultats d'apprentissage en technologies de l'information et de la communication;
- préparent les élèves au monde du travail;
- mettent en relief l'importance du contexte, y inclus le but, l'auditoire et la situation, tant dans les textes lus ou entendus que dans ceux créés par les élèves;
- reflètent une définition de « texte » qui englobe les formats suivants : oral, imprimé, visuel et multimédia;
- sont admissibles comme un des cours exigé pour la Bourse Rutherford (à compter de janvier 2004).

Toutefois, il existe des différences entre ces deux séquences de cours qui reflètent la diversité des besoins, intérêts et aspirations des élèves.

Ainsi, par rapport aux besoins, les élèves inscrits dans la séquence 10-2, 20-2 et 30-2 doivent acquérir des stratégies supplémentaires en lecture. D'autre part, les élèves dans la séquence 10-1, 20-1 et 30-1 doivent développer une compréhension de textes plus complexes. Cette séquence exige une étude plus approfondie des textes et l'utilisation de l'analyse textuelle.

La séquence 10-2, 20-2 et 30-2 permet l'étude de textes à différents niveaux de compréhension pour tenir compte de la plus grande diversité d'aspirations et de besoins chez les élèves inscrits à l'un de ces trois cours. Les élèves qui songent à un emploi qui nécessite la création, la production, l'étude ou l'enseignement de textes plus complexes devraient être inscrits dans la séquence 10-1, 20-1 et 30-1.

Les élèves qui prévoient fréquenter un établissement postsecondaire dans un domaine non relié à English Language Arts pourront décider de suivre la séquence 10-2, 20-2 et 30-2. Toutefois, certains établissements postsecondaires ne reconnaissent pas English Language Arts 30-2 pour fins d'admission. Les élèves qui désirent faire des études postsecondaires doivent donc planifier à l'avance afin de bien connaître les critères d'admission du programme qu'ils aimeraient suivre.

Pour réussir le cours d'English Language Arts 30-1 ou 30-2, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme.

©Alberta Education, Canada, 2008

English Language Arts 10-4, 20-4, 30-4 (5 crédits par cours)

« Connaissances et employabilité »

Ce programme est destiné aux élèves qui éprouvent des difficultés dans le programme régulier d'English language arts. Il vise à faire en sorte que les élèves connaissent le succès. Il aide les élèves à obtenir les crédits et les cours nécessaires dans le cadre du Certificat de réussite des études secondaires. Le contenu des cours de ce programme est parallèle au contenu des deux programmes précédents.

Dans ces cours, les élèves ont la possibilité de mettre en pratique des habiletés de communication fonctionnelles afin de pouvoir s'en servir pendant toute leur vie.

Les élèves devraient être en mesure :

- de lire en vue d'un but spécifique et concret; p. ex., suivre des directives en vue de mener un projet à bien;
- d'écrire afin de communiquer clairement et concrètement; par ex. : un curriculum vitæ et une lettre d'accompagnement;
- de s'exprimer clairement et avec confiance; p. ex., pour une entrevue;
- de regarder des communications visuelles en obtenant une compréhension évidente du message; p. ex., reconnaître les idées principales d'un film;
- d'écouter de manière active; p. ex., bien participer dans le cadre d'une discussion.

Secondaire 2e cycle : **Matières obligatoires** Les élèves doivent suivre

- Français
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- Études sociales
- Éducation physique
- Carrière et vie

Le programme des technologies de l'information et de la communication (TIC) est intégré aux programmes suivants : anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences.

Mathématiques

Consulter le programme de mathématiques à :
http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/math.aspx

Visionner des ressources numériques de mathématiques à :
http://www.learnalberta.ca

Les principaux objectifs de l'enseignement des mathématiques visent à préparer les élèves à :

- communiquer des idées mathématiques et raisonner du point de vue mathématique;
- utiliser des estimations et le calcul mental, selon le contexte;
- raisonner et justifier leur raisonnement;
- choisir et utiliser les technologies appropriées pour résoudre des problèmes;
- relier les idées mathématiques à d'autres concepts de mathématiques, aux expériences quotidiennes et à d'autres matières;
- comprendre et apprécier les mathématiques, en ce sens qu'elles font partie intégrante de la vie.

Les élèves du secondaire deuxième cycle ont le choix entre plusieurs séquences de cours de mathématiques, en fonction du mode d'apprentissage qu'ils préfèrent et de leurs objectifs de carrière. Dans les cours de mathématiques appliquées, l'accent est mis sur l'application des mathématiques et sur la résolution des problèmes à l'aide de méthodes numériques et géométriques. Dans les cours de mathématiques pures, la théorie mathématique et la résolution des problèmes à l'aide de l'algèbre et des graphiques sont mises en évidence.

Par ailleurs, la séquence Mathématiques 14-24 est destinée aux élèves qui veulent atteindre l'exigence minimale en mathématiques en vue de l'obtention du diplôme. Le cours de Préparation aux cours de mathématiques 10 vise les élèves qui n'ont pas réussi leurs cours de mathématiques en 9e année mais qui planifient suivre les cours de mathématiques appliquées ou pures.

©Alberta Education, Canada, 2008

Les cours de Mathématiques 10-4 et 20-4 sont une série de cours de « Connaissances et employabilité » menant au Certificat de réussite des études secondaires.

Les programmes de mathématiques offerts au secondaire deuxième cycle

Tout élève qui s'inscrit en 10e année doit tenir compte des facteurs suivants dans le choix de cours de mathématiques : sa note finale en 9e année, ses intérêts, ses aspirations de carrière et les possibilités d'études postsecondaires.

En règle générale, les élèves suivent leurs cours préalables selon une séquence; p. ex., Mathématiques appliquées 10-20-30. Ceci est indiqué par une flèche continue. Cependant, Alberta Education reconnaît que les élèves peuvent faire un transfert entre les séquences de cours. Ces transferts sont indiqués au moyen de flèches pointillées.

Les séquences suivantes sont offertes aux élèves après leur 9e année.

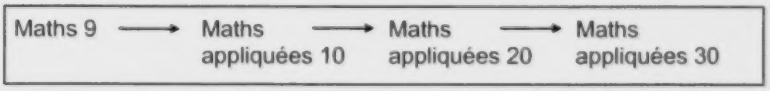

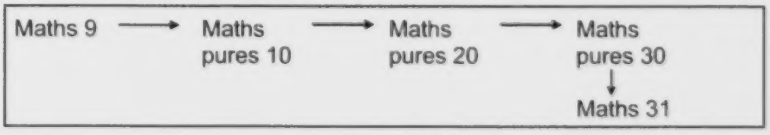

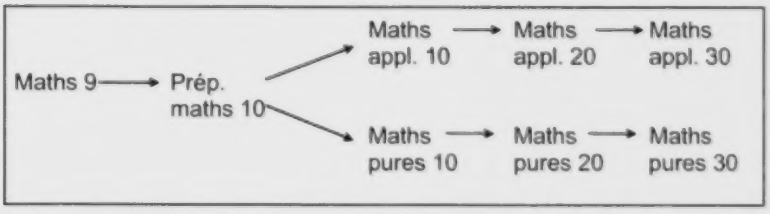

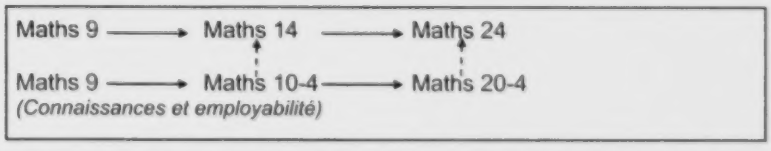

http://www.alis.gov.ab.ca

Chaque établissement d'enseignement postsecondaire définit les conditions d'admission qui peuvent changer à tout moment. Le site Web d'Alberta Education Information Service (ALIS) renferme divers renseignements en anglais sur les établissements postsecondaires.

Les élèves qui songent à poursuivre des études postsecondaires devraient demander des conseils lors du choix de leurs cours de mathématiques.

Transfert de Mathématiques pures à Mathématiques appliquées

Les élèves qui réussissent un cours de mathématiques pures peuvent passer à la séquence de mathématiques appliquées du prochain niveau. Par exemple, les élèves qui réussissent le cours de Mathématiques pures 10 peuvent s'inscrire en Mathématiques appliquées 20.

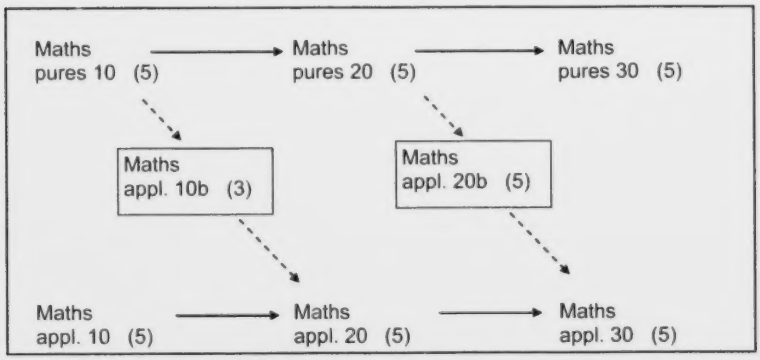

Remarque. – Les points de transfert recommandés de mathématiques pures à mathématiques appliquées sont les cours de transition. Toutefois, exceptionnellement, les élèves peuvent passer du cours de niveau inférieur de mathématiques pures au cours du prochain niveau de mathématiques appliquées, et ce, en fonction de leurs meilleurs intérêts.

©Alberta Education, Canada, 2008

Transfert de Mathématiques appliquées à Mathématiques pures

On recommande aux élèves ayant réussi un cours de mathématiques appliquées et qui veulent transférer à la voie pure de s'inscrire au cours de mathématiques pures du même niveau. Ainsi, les élèves qui réussissent le cours de Mathématiques appliquées 20 avec une note de 75 % ou plus peuvent s'inscrire en Mathématiques pures 20.

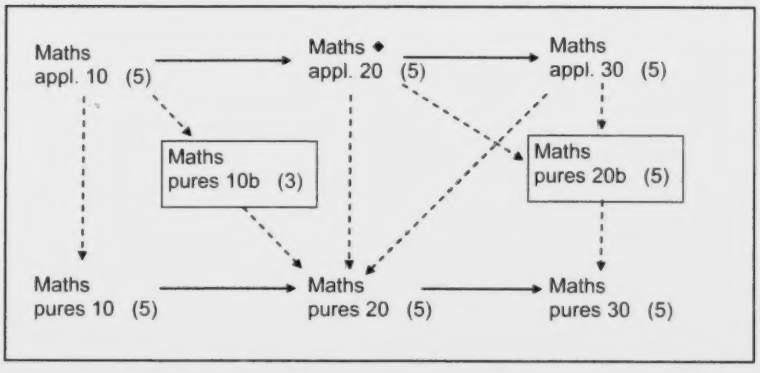

◆ Une note de 75 % ou plus en Mathématiques appliquées 20 est recommandée pour les élèves transférant à Mathématiques pures 20.

Mathématiques appliquées 10-20-30 et Mathématiques pures 10-20-30 (5 crédits par cours)

Ces cours reposent sur deux séquences de programmes parallèles, soit l'une en mathématiques pures et l'autre en mathématiques appliquées. Certains objectifs sont communs aux deux séquences. Les deux séquences se distinguent principalement dans leur façon d'aborder les problèmes mathématiques, tout en permettant aux élèves d'acquérir la capacité essentielle d'utiliser les mathématiques pour trouver des solutions à des problèmes pratiques.

Les cours de Mathématiques appliquées 10-20-30 privilégient l'application des mathématiques et les stratégies numériques et géométriques de résolution de problèmes.

Les cours de Mathématiques pures 10-20-30 accentuent davantage la mathématique théorique rigoureuse et les stratégies algébriques et graphiques de résolution de problèmes.

Mathématiques appliquées 10/Mathématiques pures 10 (5 crédits par cours)

Les élèves inscrits à **Mathématiques appliquées 10** ou **Mathématiques pures 10** étudient :

- les tableurs pour produire et analyser les données numériques et les régularités;
- les segments de droites et les graphiques à lignes droites;
- les échelles, les triangles et les enquêtes statistiques.

En **Mathématiques appliquées 10**, les élèves étudient :

- les tableaux de données et les tendances;
- les mesures impériales et les mesures métriques.

En **Mathématiques pures 10**, les élèves étudient :

- les opérations sur les exposants, les expressions polynomiales et rationnelles;
- les nombres irrationnels et les régularités numériques (suites et séries).

Mathématiques appliquées 10b/Mathématiques pures 10b (3 crédits par cours)

Les élèves en **Mathématiques appliquées 10b** étudient la matière nécessaire pour passer de **Mathématiques pures 10** à **Mathématiques appliquées 20**.

Les élèves en **Mathématiques pures 10b** étudient la matière nécessaire pour passer de **Mathématiques appliquées 10** à **Mathématiques pures 20**.

Mathématiques appliquées 20/Mathématiques pures 20 (5 crédits par cours)

Les élèves inscrits à **Mathématiques appliquées 20** ou **Mathématiques pures 20** étudient :

- les mathématiques financières et les mathématiques de consommation;
- les fonctions quadratiques;
- la géométrie du cercle.

©Alberta Education, Canada, 2008

Les élèves inscrits à **Mathématiques appliquées 20** étudient :

- la conception et la disposition;
- la présentation des données et l'inférence;
- les inégalités et la programmation linéaire.

Les élèves inscrits à **Mathématiques pures 20** étudient :

- les solutions aux équations non linéaires et les systèmes linéaires;
- les opérations par rapport aux fonctions, y compris les fonctions polynomiales;
- le raisonnement mathématique et la preuve.

Mathématiques appliquées 20b/Mathématiques pures 20b (3 crédits par cours)

Les élèves en **Mathématiques appliquées 20b** étudient la matière nécessaire pour passer de **Mathématiques pures 20** à **Mathématiques appliquées 30**.

Les élèves en **Mathématiques pures 20b** étudient la matière nécessaire pour passer de **Mathématiques appliquées 20** à **Mathématiques pures 30**.

Mathématiques appliquées 30/Mathématiques pures 30 (5 crédits par cours)

Les élèves inscrits à **Mathématiques appliquées 30** et à **Mathématiques pures 30** étudient :

- les statistiques de la courbe normale.

Les élèves inscrits à **Mathématiques appliquées 30** étudient :

- les vecteurs et les matrices;
- les modèles sinusoïdaux;
- l'analyse financière;
- la conception des procédés et l'analyse des coûts.

Les élèves inscrits à **Mathématiques pures 30** étudient :

- les transformations algébriques;
- les permutations, les combinaisons et la probabilité;

- les fonctions circulaires;
- les fonctions exponentielles et logarithmiques;
- les sections coniques.

Les élèves inscrits à Mathématiques appliquées 30 ou à Mathématiques pures 30 sont tenus de passer un examen provincial écrit en vue du diplôme.

Préparation au cours de Mathématiques 10 (3 ou 5 crédits)

Le cours suivant est conçu pour les élèves qui n'ont pas réussi le cours de mathématiques de 9e année. En effet, le cours de Préparation aux cours de mathématiques 10 mène aux séquences de mathématiques appliquées et pures. On peut l'offrir pour une valeur de 3 ou 5 crédits. Le contenu est établi en fonction des résultats d'apprentissage généraux du cours de mathématiques de 9e année, et laisse une certaine souplesse pour que les résultats d'apprentissage en mathématiques des 7e et 8e années soient également étudiés, en fonction des besoins des élèves.

Les élèves inscrits à Préparation aux cours de mathématiques 10 étudient :

- l'algèbre;
- les proportions, les ratios et les pourcentages;
- les fractions;
- la résolution de problèmes;
- la compétence en numération;
- l'application de la technologie.

Les élèves qui ont réussi Préparation aux cours de mathématiques 10 peuvent s'inscrire ensuite dans l'un des trois cours suivants : Mathématiques appliquées 10, Mathématiques pures 10 ou Mathématiques 24.

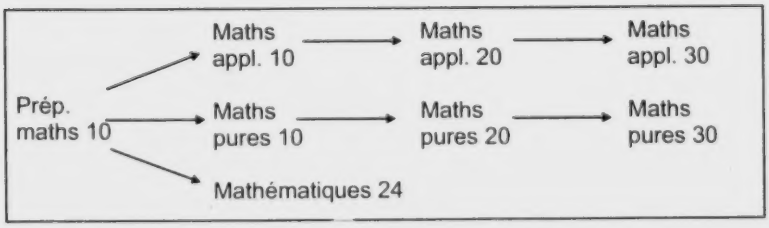

©Alberta Education, Canada, 2008

Mathématiques 31
(5 crédits)

Le cours de Mathématiques 31 est destiné aux élèves avancés qui songent à s'inscrire à un programme postsecondaire qui recommande ou exige le calcul différentiel et intégral comme critère d'admission. Il est préférable de suivre Mathématiques pures 30 avant de s'inscrire en Mathématiques 31. Toutefois, il est possible dans certaines circonstances de suivre les deux cours pendant le même semestre.

Le cours de Mathématiques 31 comprend les composantes obligatoires suivantes :

- la préparation au calcul différentiel et intégral et les limites;
- les dérivées et les règles de dérivation;
- les applications des dérivées;
- les intégrales, les théorèmes d'intégrales et les applications d'intégrales.

Par ailleurs, au moins une des composantes suivantes, au choix, doit faire partie du programme de Mathématiques 31 :

- calcul différentiel et intégral de fonctions exponentielles et logarithmiques;
- les méthodes numériques;
- les volumes de révolution;
- les applications du calcul différentiel et intégral aux sciences physiques et au génie;
- les applications du calcul différentiel et intégral aux sciences biologiques;
- les applications du calcul différentiel et intégral aux affaires et à l'économie;
- les théorèmes du calcul différentiel et intégral;
- les autres méthodes d'intégration.

Mathématiques 14–24
(5 crédits par cours)

Cette séquence de cours est destinée aux élèves dont les besoins, les intérêts et les aptitudes se limitent à la compréhension des mathématiques de base. L'accent est mis sur l'acquisition des aptitudes pratiques à la vie quotidienne. Les élèves ont également l'occasion d'améliorer leurs habiletés en mathématiques.

Pour ces deux cours, les résultats d'apprentissage sont organisés comme suit :

- la résolution de problèmes;
- la numération;
- la géométrie;
- les mesures.

En **Mathématiques 14**, les élèves étudient également :

- les rapports et les proportions;
- les statistiques et la probabilité;
- l'algèbre et la représentation graphique.

En **Mathématiques 24**, les élèves appliquent les mathématiques aux contextes suivants :

- le travail;
- les opérations bancaires;
- le transport;
- le logement;
- le budget personnel.

Mathématiques 10-4, 20-4 (5 crédits par cours) – Connaissances et employabilité

Les cours de mathématiques de la série « Connaissances et employabilité » ont été conçus pour aider les élèves à acquérir les concepts, les habiletés et les attitudes clés afin de pouvoir participer de façon responsable aux activités chez eux, dans leur communauté, à l'école et dans le monde du travail.

Les domaines suivants sont communs aux deux cours :

- la résolution de problèmes;
- l'application de la technologie;
- le calcul;
- les opérations et systèmes de numération;
- les rapports, les proportions et les pourcentages;
- la géométrie et la mesure;
- l'interprétation et la présentation des données;
- l'algèbre.

Les élèves inscrits à **Mathématiques 20-4** étudient également :

- les puissances et les racines carrées;
- le travail dans un système coordonné;
- la probabilité.

©Alberta Education, Canada, 2008

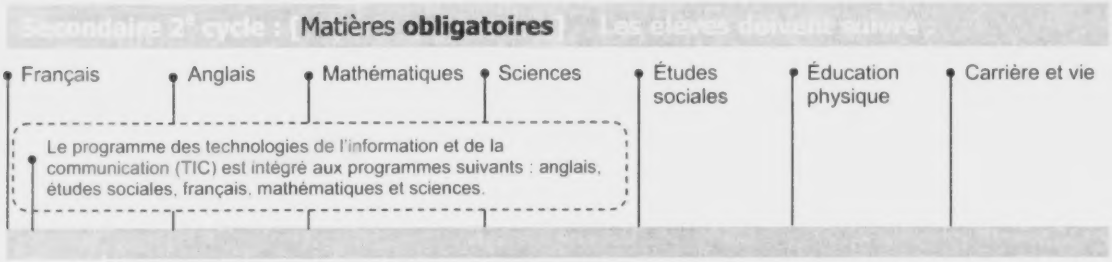

Sciences

Consulter le programme de sciences à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/sciences.aspx

Visionner des ressources numériques de sciences dans le site Web de LearnAlberta : http://www.learnalberta.ca

Le programme de sciences aide les élèves à acquérir les connaissances scientifiques nécessaires pour devenir des membres efficaces de la société. Les attitudes, les connaissances scientifiques, les habiletés en mathématiques et en laboratoire, les habiletés de pensée critique ainsi que les liens avec les sciences, les technologies et la société figurent au nombre des composantes de ce programme. Les élèves devraient être en mesure d'apprendre dans le cadre de l'enquête scientifique au fur et à mesure qu'ils font l'acquisition d'habiletés en résolution de problèmes et qu'ils utilisent la technologie de façon efficace.

Pour que les élèves puissent constater l'aspect pratique des sciences, tant dans la vie qu'en classe, les occasions d'apprentissage se veulent significatives. Ainsi, les élèves sont plus susceptibles de s'intéresser aux sciences pendant toute leur vie.

De nombreux cours composent le programme. Les élèves disposent de choix divers, selon leurs intérêts, leurs aptitudes et leurs objectifs. En règle générale, les élèves suivent leurs cours préalables selon une séquence; p. ex., Sciences 10, Biologie 20-30. Ceci est indiqué par une flèche continue. Cependant, Alberta Education reconnaît que les élèves peuvent faire un transfert entre les séquences de cours. Ces transferts sont indiqués au moyen de flèches pointillées.

Ces cours mènent au Diplôme d'études secondaires de l'Alberta :

- Sciences 10 — Intégration des sciences
- Biologie 20-30 — Spécialisation d'une science
- Chimie 20-30 — Spécialisation d'une science
- Physique 20-30 — Spécialisation d'une science
- Sciences 20-30 — Intégration des sciences
- Sciences 14-24 — Sciences générales

Ces cours mènent au Certificat de réussite d'études secondaires :

- Sciences 10-4, 20-4 — Connaissances et employabilité

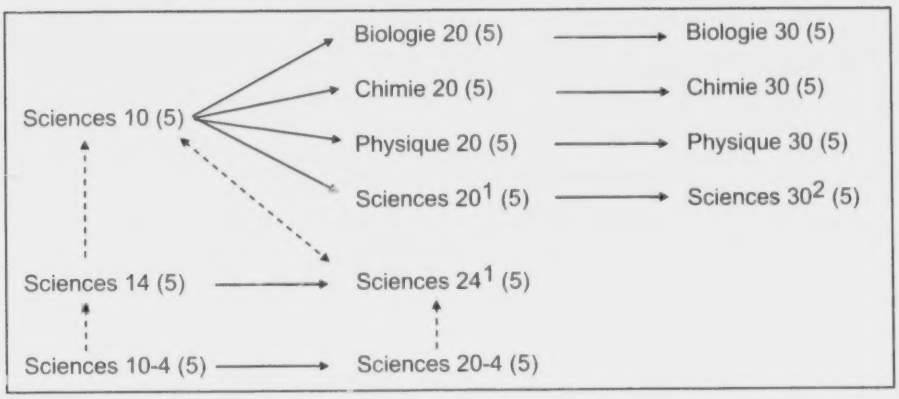

❶ Le point de transfert recommandé de Sciences 24 est à Sciences 10. Toutefois, exceptionnellement, les élèves peuvent passer du cours de Sciences 24 à des cours de niveau 20, en fonction de leurs meilleurs intérêts.

❷ Les élèves qui ont réussi Biologie 20, Chimie 20, Physique 20 ou Sciences 20 (50 % ou plus) peuvent s'inscrire en Sciences 30.

Tous ces cours sont axés sur quatre principaux résultats d'apprentissage généraux, soit :

- les attitudes : intérêt pour les sciences; respect à l'égard d'autrui; esprit scientifique; collaboration; sens des responsabilités; sécurité;
- les connaissances scientifiques : compréhension des concepts fondamentaux des sciences;
- les habiletés : l'enquête scientifique et l'utilisation appropriée de la technologie;
- les rapports **S**ciences/**T**echnologie/**S**ociété (STS): comprendre les processus par lesquels les connaissances scientifiques se développent, résoudre des problèmes et faire des choix.

Comprendre comment on élabore les connaissances scientifiques et prendre connaissance des questions sociales qui découlent des découvertes scientifiques et des applications technologiques sont des composantes du programme de sciences. Certaines parties des programmes d'études ou des examens en vue du diplôme exigent que les élèves appliquent leurs connaissances scientifiques dans des contextes reliés à la nature de la science et à son impact sur la société. Les cours de Biologie 20 et 30 ainsi que de Sciences 10, 20 et 30 peuvent comprendre la dissection (réelle ou simulée) et la collecte d'informations à la suite d'expérimentations sur des animaux. Il serait donc opportun que les élèves, de pair avec leurs parents ou leurs tuteurs, revoient le contenu des programmes de sciences avant de choisir les cours auxquels ils planifient s'inscrire.

© Alberta Education, Canada, 2008

Sciences 10 (5 crédits)

Ce cours donne aux élèves une vue d'ensemble de la chimie, de la physique, de la biologie et des sciences de la Terre. Il les sensibilise également aux liens qui existent entre eux. **Le cours de Sciences 10 est le cours préalable à tous les cours de sciences en 11e et 12e années.**

Voici les quatre unités étudiées :

- Énergie, matière et transformations chimiques
- Flux d'énergie dans les systèmes technologiques
- Cycle de la matière dans les systèmes vivants
- Flux d'énergie dans les systèmes planétaires

Biologie 20–30

Ce programme explore les interactions qui existent entre les êtres vivants et leur environnement.

La mise en œuvre obligatoire d'un nouveau cours de Biologie 30 a lieu cette année scolaire. Le nouveau programme met l'accent sur le contexte des sciences en abordant les rapports mutuels entre les sciences, la société et la technologie. En Biologie 20, l'échange d'énergie et de matière constitue le thème sous-jacent, tandis qu'en Biologie 30, l'accent est mis sur l'adaptation et le changement.

Biologie 20 (5 crédits)

Voici les quatre unités étudiées :

- L'échange d'énergie et de matière dans la biosphère
- Les écosystèmes et l'évolution des populations
- La photosynthèse et la respiration cellulaire
- Les différentes structures de l'organisme humain

Biologie 30 (5 crédits)

Voici les quatre unités étudiées :

- Les systèmes réglant les transformations dans les organismes humains
- La reproduction et le développement
- Les cellules, les chromosomes et l'ADN
- Le changement dans les populations et les communautés

Pour réussir le cours de Biologie 30, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme.

Chimie 20–30

Dans le cadre de ce programme, les élèves étudient la matière et ses changements.

La mise en œuvre obligatoire d'un nouveau cours de Chimie 30 a lieu cette année scolaire. Le nouveau programme met l'accent sur le contexte des sciences en abordant les rapports mutuels entre les sciences, la société et la technologie. Grâce aux cours de Chimie 20-30, les élèves ont l'occasion d'explorer et de comprendre le monde naturel et de prendre conscience de l'influence profonde de la chimie dans leur vie.

Chimie 20 (5 crédits)

Voici les quatre unités étudiées :

- La diversité de la matière et des liaisons chimiques
- Les formes de la matière : les gaz
- La matière sous la forme de solutions, d'acides et de bases
- Les rapports quantitatifs dans les transformations chimiques

Chimie 30 (5 crédits)

Voici les trois unités étudiées :

- Les transformations thermochimiques
- Les transformations électrochimiques
- Les transformations chimiques des composes organiques
- Équilibre chimique axé sur les systèmes acide-base

Pour réussir le cours de Chimie 30, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme.

Physique 20–30

Dans ce programme, les élèves étudient la matière et l'énergie, ainsi que les interactions qui existent entre elles.

La mise en œuvre obligatoire d'un nouveau cours de Physique 30 a lieu cette année scolaire. Le nouveau programme met l'accent sur le contexte des sciences en abordant les rapports mutuels entre les sciences, la société et la technologie. Les cours de Physique 20-30 aident les élèves à comprendre les principes de physique qui sont à la base même des évènements naturels auxquels ils font face, et à comprendre également la technologie qu'ils utilisent dans leur vie quotidienne.

© Alberta Education, Canada, 2008

***Physique 20* (5 crédits)**

Voici les quatre unités étudiées :

- La cinématique
- La dynamique
- Le mouvement circulaire, le travail et l'énergie
- Le mouvement périodique et les ondes mécaniques

***Physique 30* (5 crédits)**

Voici les quatre unités étudiées :

- Quantité de movement et impulsion
- Forces et champs
- Rayonnement électromagnétique
- Physique atomique

Pour réussir le cours de Physique 30, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme.

Sciences 20–30

Le programme de Sciences 20-30 est destiné aux élèves qui s'intéressent aux sciences, mais qui n'ont pas besoin de cours spécifiques en biologie, en chimie ou en physique en vue de poursuivre des études postsecondaires.

***Sciences 20* (5 crédits)**

Voici les quatre unités étudiées :

- La Terre en transformation perpétuelle
- Les transformations dans les systèmes vivants
- Les transformations chimiques
- Les transformations du mouvement

***Sciences 30* (5 crédits)**

Voici les quatre unités étudiées :

- Les systèmes vivants répondent à leur environnement
- La chimie dans l'environnement
- L'énergie électromagnétique
- L'énergie et l'environnement

Pour réussir le cours de Sciences 30, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme. Cet examen est disponible en anglais seulement.

Sciences 14–24

Ce programme de sciences permet aux élèves qui connaissent un succès restreint en sciences de respecter les exigences en crédits du diplôme d'études secondaires. Ce programme composé de deux cours aide les élèves à comprendre les principes scientifiques à la base même des évènements naturels auxquels ils font face et les technologies qu'ils utilisent dans leur vie quotidienne.

Sciences 14 (5 crédits)

Voici les quatre unités étudiées :

- Étude des propriétés de la matière
- Comprendre les technologies de transfert de l'énergie
- La matière et l'énergie dans les systèmes biologiques
- La matière et l'énergie dans l'environnement

Sciences 24 (5 crédits)

Voici les quatre unités étudiées :

- Applications de la matière et de la transformation chimique
- Comprendre les systèmes courants de transformation de l'énergie
- Santé humaine et résistance à la maladie
- Mouvement, changement et sécurité des transports

Sciences 10-4, 20-4

Connaissances et employabilité

Les cours de sciences de la série « Connaissances et employabilité » mettent l'accent sur le développement et l'application de connaissances, d'habiletés, de connaissances et d'attitudes scientifiques dans la vie quotidienne. Ces cours permettent de satisfaire aux exigences des sciences envers l'obtention du Certificat de réussite des études secondaires. Ces deux cours veulent favoriser l'acquisition des aptitudes professionnelles de premier échelon et encourager l'apprentissage continu. Chacun des quatre thèmes fait appel à des expériences d'apprentissage concrètes.

© Alberta Education, Canada, 2008

***Sciences 10-4* (5 crédits)**

Voici les quatre unités étudiées :

- Investiguer les propriétés de la matière
- Comprendre les technologies de transfert d'énergie
- Investiguer la matière et l'énergie dans les systèmes vivants
- Investiguer la matière et l'énergie dans les systèmes environnementaux

***Sciences 20-4* (5 crédits)**

Voici les quatre unités étudiées :

- Les applications de la matière et les transformations chimiques
- Comprendre les systèmes courants de transformation de l'énergie
- La santé humaine et la résistance à la maladie
- Le mouvement, le changement et la sécurité des transports

Secondaire 2e cycle : **Matières obligatoires** Les élèves doivent suivre :

- Français
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- Études sociales
- Éducation physique
- Carrière et vie

Le programme des technologies de l'information et de la communication (TIC) est intégré aux programmes suivants : anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences.

Études sociales

Consulter le programme d'études sociales à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/etsoc.aspx

Visionner des ressources d'études sociales dans le site Web de LearnAlberta : http://www.learnalberta.ca

Depuis septembre 2005, le ministère de l'Éducation met en œuvre un nouveau programme d'études sociales. Il y a trois ans, ce nouveau programme était implanté de la maternelle à la 3e année. En septembre 2006, on procédait à la mise en œuvre en 4e et en 7e année. En 2007, ce nouveau programme a été implanté en 5e, 8e et 10e année. Cette année, la mise en œuvre se fait en 6e, 9e (optionnelle) et 11e année. La dernière année de cette mise en œuvre aura lieu en septembre 2009 : 6e, 9e et 12e années.

Ce nouveau programme fait la promotion d'un sentiment d'appartenance et d'acceptation chez les élèves dans leur engagement en tant que citoyens actifs et responsables. Les concepts de citoyenneté et d'identité en contexte canadien sont au cœur du programme. Le programme traduit les multiples points de vue, notamment ceux des peuples autochtones et francophones, qui contribuent à l'identité canadienne. Ce programme révisé accorde une plus grande importance à l'histoire du Canada et de l'Alberta.

L'ancien programme

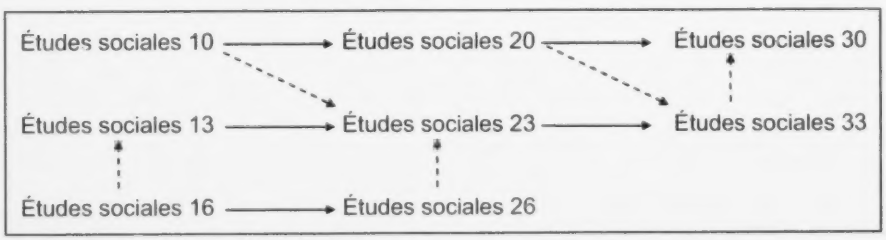

Remarque. – Les cours Études sociales 30 et Études sociales 33 peuvent être suivis pendant le même semestre. Dans un tel cas, il incombe à l'élève de prendre les mesures nécessaires pour passer les deux examens en vue du diplôme.

© Alberta Education, Canada, 2008

Dates de mise en œuvre

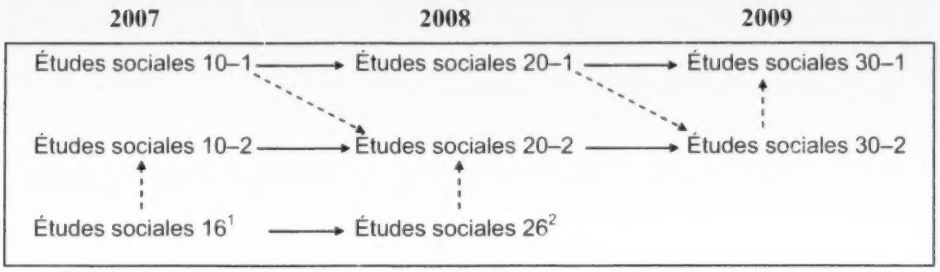

Remarque. – Les cours Études sociales 30-1 et Études sociales 30-2 peuvent être suivis pendant le même semestre. Dans un tel cas, il incombe à l'élève de prendre les mesures nécessaires pour passer les deux examens en vue du diplôme.

❶ Ce cours sera remplacé par le cours d'Études sociales 10-4, dont la mise en œuvre est facultative en 2008-2009 et obligatoire en 2009-2010.

❷ Ce cours sera remplacé par le cours d'Études sociales 20-4, dont la mise en œuvre est facultative en 2009-2010 et obligatoire en 2010-2011.

Trois séquences de cours ont été mises au point pour le programme des études sociales. En général, les élèves suivent les cours préalables selon une certaine séquence; ex. : Études sociales 10-1, Études sociales 20-1 et Études sociales 30-1. Une flèche continue indique ce cheminement (⟶). Cependant, le Ministère reconnaît que les élèves peuvent faire un transfert entre les séquences de cours. Dans de tels cas, les transferts recommandés sont indiqués au moyen de flèches pointillées (- - - -▸).

Afin de répondre aux besoins des élèves ayant une vaste gamme d'aptitudes, d'intérêts et d'aspirations, deux séquences de cours ont été élaborées pour ce programme. Il s'agit des séquences Études sociales 10-20-30 (Études sociales 10-1, 20-1 et 30-1 – programme révisé) et Études sociales 13-23-33 (Études sociales 10-2, 20-2 et 30-2 – programme révisé). Pour ces deux séquences, le contenu, les habiletés et les attitudes sont semblables. Cependant, dans le cas des Études sociales 10-20-30, les attentes sont plus exigeantes, surtout en ce qui a trait à l'approfondissement du développement des concepts, au degré de pensée critique et créative, et à la réalisation d'enquêtes.

La séquence Études sociales 16-26 répond aux besoins des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage et qui apprennent mieux au moyen d'expériences concrètes.

Études sociales 10-1, 20-1, 30-1 (5 crédits par cours)

Études sociales 10-1 : Regards sur la mondialisation

L'élève explorera de multiples perspectives sur les origines de la mondialisation et son impact sur les territoires, les cultures, l'économie, les droits de la personne et la qualité de la vie à l'échelle locale, nationale et internationale. Par un examen des liens entre les concepts de mondialisation, de citoyenneté et d'identité, l'élève pourra améliorer ses habiletés civiques dans un contexte généralisé de mondialisation. L'intégration de multiples perspectives permettra à l'élève d'examiner l'impact de la mondialisation sur les peuples du Canada et du monde, incluant l'impact sur les communautés autochtones et francophones.

Voici les principales problématiques que les élèves vont aborder et explorer en Études sociales 10-1 :

- Dans quelle mesure devrait-on souscrire à la mondialisation?
- Dans quelle mesure la mondialisation devrait-elle définir l'identité?
- Dans quelle mesure la société contemporaine devrait-elle réagir aux conséquences de mouvements historiques de mondialisation?
- Dans quelle mesure la mondialisation contribue-t-elle à une prospérité durable pour tous?
- Dans quelle mesure devrais-je, en tant que citoyen, réagir à la mondialisation?

Études sociales 20-1 : Regards sur le nationalisme

L'élève explorera le nationalisme, dans toute sa complexité, à l'échelle canadienne et internationale. Il étudiera les origines du nationalisme et son impact sur les relations à l'échelle régionale, internationale et mondiale. L'intégration de multiples perspectives permettra à l'élève de développer sa compréhension du nationalisme et des contributions de ce phénomène à l'identité et à la citoyenneté des peuples du Canada.
Voici les principales problématiques que les élèves vont aborder et explorer one Études sociales 20-1 :
Question fondamentale :

- Dans quelle mesure devrait-on souscrire au nationalisme?

Questions connexes :

- Dans quelle mesure
  - la nation devrait-elle être la source de l'identité?
  - la recherche de l'intérêt national devrait-elle être favorisée?
  - la recherche de l'internationalisme devrait-elle être favorisée?
  - l'individu et les groupes devraient-ils souscrire à une identité nationale en contexte canadien?

©Alberta Education, Canada, 2008

Études sociales 30 : Le monde contemporain

Dans ce cours, les élèves ont l'occasion de mieux comprendre les systèmes politiques et économiques mondiaux, le rôle que jouent les personnes et les groupes au sein de ces systèmes, et la manière dont ces systèmes ont atteint un équilibre entre le bien de la collectivité et l'intérêt des individus. À la fin de ce programme, les élèves devraient être en mesure de comprendre les conséquences et les solutions de rechange qui existent en matière d'interactions mondiales au XXe siècle depuis la Première Guerre mondiale. Cela comprend l'examen de ce qui suit :

- les interactions mondiales au XXe siècle;
- les motifs, les conséquences et les solutions de rechange;
- les systèmes politiques et économiques.

Remarque. – À compter de septembre 2009, Études sociales 30-1 remplacera ce cours.

Pour réussir le cours d'Études sociales 30, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme.

Études sociales 10-2, 20-2, 30-2 (5 crédits par cours)

Études sociales 10-2 : Vivre dans un contexte généralisé de mondialisation

L'élève explorera les aspects historiques de la mondialisation, ainsi que ses effets sur les territoires, les cultures, les droits de la personne et la qualité de la vie. Il explorera les relations existant entre les concepts de mondialisation, de citoyenneté et d'identité. L'intégration de multiples perspectives permettra à l'élève d'examiner les effets de la mondialisation sur les peuples du Canada et d'ailleurs, y compris ses effets sur les communautés autochtones et francophones. L'élève devra acquérir des compétences lui permettant de faire face aux problématiques qui découlent d'une mondialisation croissante.

Voici les principales problématiques que les élèves vont aborder et explorer en Études sociales 10-2 :

- La mondialisation devrait-elle définir l'identité?
- Les peuples du Canada devraient-ils réagir aux conséquences de mouvements historiques de mondialisation?
- La mondialisation contribue-t-elle à une prospérité durable pour tous?
- Devrais-je, en tant que citoyen, réagir à la mondialisation?

Études sociales 20-2 : Comprendre le nationalisme

L'élève explorera des interprétations du nationalisme, dans des cadres historiques et contemporains, au Canada et dans le monde. Il étudiera les origines du nationalisme et ses effets sure les individus et sur les collectivités, au Canada et ailleurs. Des exemples de nationalisme, d'ultranationalisme, de supranationalisme et d'internationalisme seront explorés à la lumière de multiples perspectives. L'élève sera en mesure de développer des réponse personnelles et civiques à des problématiques qui sont reliées au concept de nationalisme.

Voici les principales problématiques que les élèves vont aborder et explorer en Études sociales 20-2 :

Question fondamentale :

- Dans quelle mesure devrait-on souscrire au nationalisme?

Questions connexes :

- Dans quelle mesure :
    - la nation devrait-elle être la source de l'identité?
    - Les nations devraient-elles rechercher l'intérêt national?
    - L'internationalisme devrait-il être recherché?
    - L'individu et les groupes devraient-ils souscrire à une identité nationale en contexte canadien?

Études sociales 33 : Le monde contemporain

Dans ce cours, les élèves ont l'occasion de mieux comprendre les importants systèmes et idées politiques et économiques afin de pouvoir jouer un rôle à titre de citoyens efficaces et responsables.

À la fin de ce programme, les élèves devraient être en mesure de comprendre et d'apprécier comment les pays ont essayé de protéger et de promouvoir leurs intérêts nationaux; comment les individus et les groupes contribuent aux interactions mondiales et en subissent les influences; et comment ces interactions ont des conséquences sur leur vie et sur la collectivité mondiale. Cela comprend l'examen de ce qui suit :

- les systèmes politiques et économiques;
- les interactions mondiales au XXe siècle.

Remarque. – À compter de septembre 2009, Études sociales 30-2 remplacera ce cours.

Pour réussir le cours d'Études sociales 33, les élèves doivent passer un examen provincial en vue du diplôme.

©Alberta Education, Canada, 2008

Études sociales 16–26 (5 crédits par cours) Programme d'intégration et de formation professionnelle

Études sociales 16

Dans le cadre de ce cours, les élèves se familiarisent avec les droits et les responsabilités en matière de participation au processus politique canadien et à la société canadienne. Ils apprennent aussi à faire le lien entre les droits, les responsabilités et les lois, et le monde du travail. Cela comprend l'examen de ce qui suit :

- la prise de décisions;
- la résolution des conflits;
- le gouvernement canadien;
- la participation à la vie publique;
- l'économie personnelle;
- le pouvoir et l'influence;
- les droits et les responsabilités;
- l'emploi;
- la tolérance vis-à-vis des préjugés et de la discrimination.

Remarque : Ce cours sera remplacé par le cours d'Études sociales 10-4 (Connaissances et employabilité), dont la mise en œuvre est facultative en 2008-2009 et obligatoire en 2009-2010.

Études sociales 26

Dans ce cours, les élèves apprennent à comprendre leurs identités personnelles, régionales et canadiennes, et à savoir comment elles sont interreliées. Ils abordent également l'influence de la communauté mondiale sur le Canada et sur les Canadiens individuellement, ainsi que sur les tendances qui pourraient exercer une influence sur les choix de carrière individuels. Cela comprend l'examen de ce qui suit :

- la communauté canadienne;
- l'identité canadienne;
- le développement de l'histoire;
- la participation sur le plan mondial;
- la diversité canadienne;
- l'interaction culturelle;
- la sécurité canadienne;
- les occasions d'emploi;
- les partenariats avec la communauté;
- les facteurs qui influencent les occasions d'emploi.

Remarque : Ce cours sera remplacé par le cours d'Études sociales 20-4 (Connaissances et employabilité), dont la mise en œuvre est facultative en 2009-2010 et obligatoire en 2010-2011.

Secondaire 2e cycle : Matières **obligatoires** Les élèves doivent suivre :

- Français
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- Études sociales
- Éducation physique
- Carrière et vie

Le programme des technologies de l'information et de la communication (TIC) est intégré aux programmes suivants : anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Consulter le programme et d'autres documents au sujet des TIC à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/tic.aspx

Visionner des ressources numériques de sciences dans le site Web de LearnAlberta : http://www.learnalberta.ca

Le programme d'études des TIC n'est pas conçu pour être enseigné comme une matière à part. Au contraire, il doit être intégré aux cours de base. Les résultats d'apprentissage sont répartis sur trois années d'enseignement.

Les élèves se familiarisent avec la nature de la technologie, apprennent à se servir de diverses technologies et reconnaissent l'importance des technologies pour eux-mêmes et pour la société.

Les résultats d'apprentissage suivants, pour les élèves de la 10e à la 12e année, sont tirés du programme des technologies de l'information et de la communication :

Communication, recherche, prise de décisions et résolution de problèmes

- planifier et effectuer des recherches complexes à l'aide de plusieurs sources électroniques;
- évaluer l'autorité, la fiabilité et la validité de l'information obtenue par des moyens électroniques.

Fonctions, connaissances et concepts de base

- respecter la propriété intellectuelle de l'information et son intégrité;
- reconnaître et analyser divers facteurs qui modifient l'authenticité de l'information tirée des médias de masse et de la communication électronique.

© Alberta Education, Canada, 2008

Procédés de production

- choisir et utiliser ses compétences multimédias, de façon autonome, pour réaliser des présentations dans différentes matières;
- manipuler (manier et organiser) et présenter des données en choisissant des outils appropriés – instruments, calculatrices scientifiques, bases de données et (ou) tableurs.

Secondaire 2e cycle : **Matières obligatoires** Les élèves doivent suivre :

- Français
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- Études sociales
- Éducation physique
- Carrière et vie

Le programme des technologies de l'information et de la communication (TIC) est intégré aux programmes suivants : anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences.

Éducation physique 10 (3, 4 ou 5 crédits)

Consulter le programme d'éducation physique à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/edphys.aspx

Le programme d'éducation physique de la maternelle à la 12e année a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes pour mener une vie active et saine. Les élèves participent à une variété d'activités : les jeux, la gymnastique, la danse, les activités individuelles et les activités réalisées dans un milieu différent, comme les activités aquatiques et de plein air. On veut ainsi susciter chez les élèves l'intérêt d'être actifs tout au long de leur vie.

L'acquisition d'un vocabulaire et de structures de phrases pour s'entretenir sur l'activité physique et les sports revêt une importance toute particulière. Il est donc essentiel de faire en sorte que, dans leurs cours d'éducation physique, les élèves acquièrent des éléments langagiers qui leur permettront de s'exprimer correctement et de façon automatique et spontanée en français.

Enfin, les cours d'éducation physique dans l'école francophone doivent amener les élèves à identifier et à intégrer les différentes composantes de leur vie récréative et sportive à la vie dans la communauté francophone.

Résultat d'apprentissage A : Activités

Les élèves vont acquérir des habiletés physiques et langagières grâce à une variété d'activités mettant l'accent sur le mouvement et qui sont appropriées à leur développement : jeux, danse, gymnastique, activités individuelles et activités réalisées dans un milieu différent (ex. : activités aquatiques et de plein air).

- Habiletés fondamentales : locomotrices, non locomotrices et de manipulation

- Application des habiletés fondamentales à la danse, aux jeux, à la gymnastique, aux activités individuelles et à celles réalisées dans un milieu différent.

Les résultats généraux B, C et D sont reliés et interdépendants. Ils sont atteints en participant aux activités mettant l'accent sur le mouvement identifiées au résultat général A.

Résultat d'apprentissage B : Bienfaits pour la santé

Les élèves vont comprendre les bienfaits de l'activité physique pour la santé, les ressentir, les apprécier et *l'exprimer en français.*

- Condition physique fonctionnelle
- Image corporelle
- Bien-être

Résultat d'apprentissage C : Coopération

Les élèves vont interagir positivement avec les autres, *en français.*

- Communication
- Esprit sportif
- Leadership
- Travail d'équipe

Résultat d'apprentissage D : Dynamisme soutenu

Les élèves vont assumer la responsabilité de mener une vie active et *de s'affirmer comme francophones.*

- Effort
- Sécurité
- Établissement d'objectifs/défi-personnel
- Vie active dans la communauté

Enseignement obligatoire de la réanimation cardiorespiratoire (RCR)

Depuis septembre 2006, le cours d'Éducation physique 10 comprend deux nouveaux résultats d'apprentissage ayant trait à la réanimation cardiorespiratoire. Comme minimum, les élèves doivent avoir complété le niveau « cardio-secours ». Ce niveau exige environ quatre heures d'enseignement offertes par un instructeur breveté de RCR.

Dispenses du programme d'éducation physique

On peut accorder une dispense du cours d'éducation physique dans les trois circonstances particulières suivantes : 1. Motifs d'ordre médical – une attestation médicale précisant les activités à éviter doit être adressée à la direction de l'école; 2. Convictions religieuses – La direction d'école doit recevoir une demande par écrit des parents; 3. Accès aux installations – Cette dispense doit être autorisée par le conseil scolaire.

Lorsqu'une dispense est accordée, on devrait, dans la mesure du possible, substituer d'autres activités conformes aux objectifs et aux résultats d'apprentissage du programme d'éducation physique.

Même dans le cas où un élève est exempté des exigences du cours d'Éducation physique 10, il doit néanmoins présenter le nombre total de crédits requis aux fins d'obtention du diplôme ou du certificat.

Éducation physique en ligne

http://education.alberta.ca/apps/EducationPhysique/

Le site Web d'éducation physique en ligne offre tout un éventail d'information pour appuyer l'atteinte des résultats d'apprentissage de la maternelle à la 12e année. On y trouve trois grandes sections :

- Programme d'études – Les résultats d'apprentissage généraux et les résultats d'apprentissage spécifiques pour chaque niveau scolaire de la maternelle à la 12e année;
- Ressources à l'intention des enseignants – Les liens aux ressources autorisées, au guide de mise en œuvre et aux activités liées aux résultats d'apprentissage M-12;
- Enseignement à domicile – Cette section s'adresse aux parents et aux enseignants responsables des élèves qui sont inscrits en ligne à ce cours ou qui reçoivent leur enseignement à domicile.

© Alberta Education, Canada, 2008

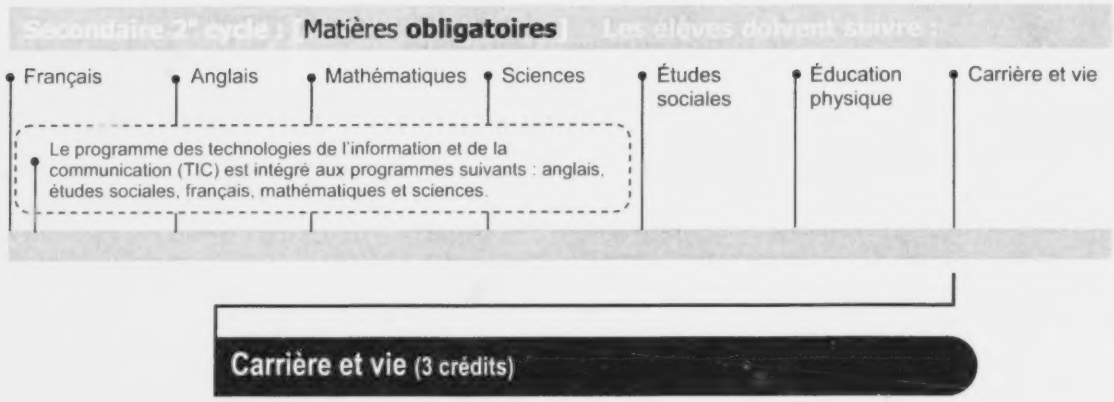

Consulter le programme de carrière et vie à :
http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/carriere.aspx

Le cours de Carrière et vie a pour but d'aider les élèves à prendre des décisions et à faire des choix avertis dans tous les aspects de leur vie. Ils adopteront ainsi des comportements et des attitudes favorisant le bien-être et le respect de soi et d'autrui, tant dans le présent qu'à l'avenir. Ce cours constitue le cours obligatoire au secondaire deuxième cycle en matière de santé.

Le programme Carrière et vie met l'accent sur les trois volets suivants de l'épanouissement personnel :

Choix personnels

- mettre à profit leur compréhension des dimensions affective, psychologique, intellectuelle, sociale, spirituelle et physique de la santé et de la dynamique existant entre ces facteurs.

Choix de ressources

- prendre des décisions responsables vis-à-vis des finances et d'autres ressources, décisions qui seront le reflet de leurs valeurs et de leurs objectifs personnels.

Choix de carrières

- élaborer et mettre en pratique des processus visant l'épanouissement continu tant du point de vue personnel que professionnel.

Dispenses du cours de Carrière et vie

Les parents d'enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité ou qui ne vivent pas seuls ont le droit de demander que leur enfant soit dispensé des cours sur la sexualité humaine. La direction d'école doit recevoir une demande par écrit des parents à cet effet. Les écoles offriront d'autres possibilités d'apprentissage aux élèves à qui on accorde une dispense. Les élèves doivent toutefois assister aux autres sections du cours afin d'avoir droit aux crédits.

Seulement deux raisons peuvent motiver la dispense de tout le cours de Carrière et vie : (1) des convictions religieuses; (2) les élèves de 12e année venant de l'extérieur de la province qui s'inscrivent à une école de l'Alberta.

Les parents devraient communiquer avec le directeur d'école pour de plus amples renseignements au sujet de ces dispenses.

© Alberta Education, Canada, 2008

En plus des matières obligatoires, les élèves peuvent suivre une variété de matières facultatives. Les matières facultatives renforcent les apprentissages des matières obligatoires et permettent aux élèves d'explorer des champs d'intérêt et des possibilités de carrières.

Le nombre de matières facultatives offertes peut varier d'une école à une autre. Les préférences exprimées par les élèves et les parents, les installations et le personnel enseignant sont tous des facteurs qui influent sur le choix de ces matières.

Secondaire 2e cycle : Matières facultatives — Les écoles peuvent offrir :

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Beaux-arts
- Éducation physique 20-30
- Langues autres que l'anglais et le français
- Éducation hors établissement
- Cours élaborés à l'échelle locale

Études professionnelles et technologiques (ÉPT)

Consulter le programme des Études professionnelles et technologiques à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/ept.aspx

Visionner des ressources numériques des ÉPT dans le site Web de LearnAlberta : http://www.learnalberta.ca

Ce programme facultatif aide les élèves du secondaire premier cycle et du secondaire deuxième cycle à :

- acquérir des habiletés qu'ils pourront mettre en pratique quotidiennement, maintenant et à l'avenir;
- se familiariser avec des options de carrière et faire de bons choix de carrière;
- bien utiliser la technologie (procédés, outils et techniques);
- mettre en application et renforcer les apprentissages faits dans d'autres matières;
- se préparer à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre leurs études.

Les ÉPT regroupent 22 domaines. Chaque domaine comprend des modules portant sur une vaste gamme de carrières. Les modules énoncent ce que les élèves sont censés savoir et être capables de faire.

Les 22 domaines du programme d'études professionnelles et technologiques sont :

Adaptation au travail	Gestion des finances
Agriculture	Gestion et marketing
Alimentation	Logistique
Design	Mécanique
Droit	Mode
Électrotechnologies	Santé communautaire

Énergie et mines
Entreprise et innovation
Fabrication
Faune
Foresterie
Soins esthétiques
Technologie des communications
Technologies de la construction
Tourisme
Traitement de l'information

© Alberta Education, Canada, 2008

Secondaire 2e cycle — **Matières facultatives**

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Beaux-arts
- Éducation physique 20-30
- Langues autres que l'anglais et le français
- Éducation hors établissement
- Cours élaborés à l'échelle locale

Beaux-arts

Consulter le programme des beaux-arts à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/beaux-arts.aspx

Le programme des beaux-arts comprend les arts visuels, l'art dramatique et la musique. Il favorise l'expression personnelle et l'approfondit grâce à des activités artistiques. Dans le cadre de ce programme, les élèves apprennent à apprécier, comprendre, créer, faire des critiques et par-dessus tout, aimer les produits qui sont le fruit de leurs efforts. Non seulement les élèves recourent-ils à leur intelligence, mais également à leur voix, à leurs mains et à leur corps.

Les arts visuels, l'art dramatique et la musique rehaussent les expériences tirées des cours obligatoires du secondaire deuxième cycle et forment des personnes bien équilibrées. Le contenu et les activités de chacune de ces composantes dépendent des ressources qui existent à chaque école.

Arts visuels

Arts visuels 10 (3, 4 ou 5 crédits) →	Arts visuels 20 (3, 4 ou 5 crédits) →	Arts visuels 30 (5 crédits)
Arts visuels 11 (3, 4 ou 5 crédits) →	Arts visuels 21 (3, 4 ou 5 crédits) →	Arts visuels 31 (5 crédits)

Arts visuels 10–20–30

Dans cette série de cours d'arts visuels généraux, divers médias sont explorés dans une atmosphère de studio. Les élèves ont l'occasion de se familiariser avec l'expression visuelle et de jeter les assises nécessaires à l'acquisition d'habiletés artistiques.

Ce programme renferme trois idées générales sur le plan de l'apprentissage visuel :

- le dessin : la façon dont l'information visuelle est vue et présentée, le développement des habiletés sur le plan technique et critique;
- la composition : la façon dont les images sont conçues; la création de sens par l'observation;
- les rencontres : la façon dont les images visuelles évoquent des réactions et interprétations; permet l'exploration des arts visuels par le biais de l'histoire et des traditions.

Arts visuels 11–21–31

Cette série de cours se donne surtout dans une atmosphère autre que celle de type studio. Les élèves ont l'occasion d'étudier le rôle que joue l'art dans nos vies, la façon dont nous le créons et dont nous y réagissons. Ce cours ne porte pas sur la créativité, mais plutôt sur les façons et les raisons pour lesquelles l'art est devenu un aspect si important de notre monde. Les élèves jouent tantôt le rôle de critique, tantôt le rôle d'historien de l'art.

Ce programme renferme trois idées générales sur le plan de l'apprentissage de l'art visuel :

- la fonction : la façon dont les images sont utilisées pour exprimer et refléter les valeurs, les croyances et les enjeux de la société;
- la création : les réalisations des artistes et les méthodes employées dans l'histoire et les cultures différentes;
- l'appréciation : la façon dont les qualités visuelles des œuvres d'art sont perçues et la manière dont on y réagit.

Art dramatique

Art dramatique 10 (3 ou 5 crédits) → Art dramatique 20 (3 ou 5 crédits) → Art dramatique 30 (5 crédits)

© Alberta Education, Canada, 2008

Art dramatique 10–20–30

Les cours d'Art dramatique 10-20-30 comprennent huit disciplines, chacune ayant ses propres objectifs et exigences. Grâce aux cours d'art dramatique, les élèves ont droit à une introduction poussée à l'art dramatique, ce qui leur permet d'acquérir des habiletés d'ordre technique et d'exécution. Comme pour tous les programmes de beaux-arts, l'art dramatique favorise l'expression personnelle. Cependant, il va plus loin, car il enseigne également aux élèves les habiletés nécessaires pour travailler avec autrui dans un milieu créatif.

Les disciplines suivantes peuvent être intégrées à l'un ou l'autre des trois cours :

- mouvement;
- élocution;
- improvisation;
- jeu ou interprétation;
- étude de théâtre;
- décors de théâtre;
- dramaturgie;
- direction artistique.

Musique

Musique instrum. 10 (3 ou 5 crédits) →	Musique instrum. 20 (3 ou 5 crédits) →	Musique instrum. 30 (5 crédits)
Chant 10 (3 ou 5 crédits) →	Chant 20 (3 ou 5 crédits) →	Chant 30 (5 crédits)
Musique gén. 10 (3 ou 5 crédits) →	Musique gén. 20 (3 ou 5 crédits) →	Musique gén. 30 (3 ou 5 crédits)

Musique instrumentale 10-20-30 et Chant 10-20-30

Grâce aux cours de Musique instrumentale 10-20-30 et Chant 10-20-30, les élèves acquièrent des habiletés en musique en jouant des instruments, en chantant, en écoutant, en lisant et en composant de la musique.

Ces programmes renferment trois idées générales sur le plan de l'apprentissage :

- l'exécution : la façon dont les habiletés musicales sont développées; l'acquisition de connaissances et l'éveil à la musique;
- l'écoute : la façon dont la musique est comprise; l'appréciation des musiciens dans l'histoire;
- la composition : la façon dont les compositions sont faites; l'organisation des éléments de la musique.

Musique générale 10-20-30

Les cours de Musique générale 10-20-30 conviennent parfaitement aux élèves qui s'intéressent à la musique, sans mettre l'accent sur l'exécution.

Les élèves doivent se familiariser avec les composantes suivantes :

- la théorie : comment la musique est produite et pourquoi la compréhension de la théorie, de l'histoire et de la mélodie;
- la musique : exécution musicale menant à l'auto-évaluation, familiarisation avec la musique en jouant d'un instrument;
- des éléments de choix : ce qui peut comprendre : la composition, l'histoire de la musique occidentale, la musique et la technologie, le monde de la musique, les carrières en musique, l'appréciation du jazz, la musique populaire.

Musique – Études privées

http://education.alberta.ca/media/524916/guide.pdf

Les élèves peuvent recevoir des crédits pour des cours de musique privés offerts par *Conservatory Canada*, ou le *Royal Conservatory of Music*. Veuillez communiquer avec la direction de l'école de votre enfant pour obtenir de plus amples renseignements.

Des crédits pour des études privées en musique ne sont plus disponibles par l'entremise de Mount Royal College, Calgary.

©Alberta Education, Canada, 2008

Matières facultatives

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Beaux-arts
- Éducation physique 20-30
- Langues autres que l'anglais et le français
- Éducation hors établissement
- Cours élaborés à l'échelle locale

Éducation physique 20-30 (3, 4 ou 5 crédits par cours)

Consulter le programme d'éducation physique à : http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/core/edphys.aspx

Le programme d'éducation physique de la maternelle à la 12e année a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes pour mener une vie active et saine. Les élèves participent à une variété d'activités : les jeux, la gymnastique, la danse, les activités individuelles et les activités réalisées dans un milieu différent, comme les activités aquatiques et de plein air. On veut ainsi susciter chez les élèves l'intérêt d'être actifs tout au long de leur vie.

L'acquisition d'un vocabulaire et de structures de phrases pour s'entretenir sur l'activité physique et les sports revêt une importance toute particulière. Il est donc essentiel de faire en sorte que, dans leurs cours d'éducation physique, les élèves acquièrent des éléments langagiers qui leur permettront de s'exprimer correctement et de façon automatique et spontanée en français.

Enfin, les cours d'éducation physique dans l'école francophone doivent amener les élèves à identifier et à intégrer les différentes composantes de leur vie récréative et sportive à la vie dans la communauté francophone.

Résultat d'apprentissage A : Activités

Les élèves vont acquérir des habiletés physiques et langagières grâce à une variété d'activités mettant l'accent sur le mouvement et qui sont appropriées à leur développement : jeux, danse, gymnastique, activités individuelles et activités réalisées dans un milieu différent (ex. : activités aquatiques et de plein air).

- Habiletés fondamentales : locomotrices, non locomotrices et de manipulation

- Application des habiletés fondamentales à la danse, aux jeux, à la gymnastique, aux activités individuelles et à celles réalisées dans un milieu différent.

Les résultats généraux B, C et D sont reliés et interdépendants. Ils sont atteints en participant aux activités mettant l'accent sur le mouvement identifiées au résultat général A.

Résultat d'apprentissage B : Bienfaits pour la santé

Les élèves vont comprendre les bienfaits de l'activité physique pour la santé, les ressentir, les apprécier et *l'exprimer en français.*

- Condition physique fonctionnelle
- Image corporelle
- Bien-être

Résultat d'apprentissage C : Coopération

Les élèves vont interagir positivement avec les autres, *en français.*

- Communication
- Esprit sportif
- Leadership
- Travail d'équipe

Résultat d'apprentissage D : Dynamisme soutenu

Les élèves vont assumer la responsabilité de mener une vie active et *de s'affirmer comme francophones.*

- Effort
- Sécurité
- Établissement d'objectifs/défi-personnel
- Vie active dans la communauté

© Alberta Education, Canada, 2008

Matières **facultatives**

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Beaux-arts
- Éducation physique 20-30
- Langues autres que l'anglais et le français
- Éducation hors établissement
- Cours élaborés à l'échelle locale

Langues autres que l'anglais et le français

En Alberta, il existe une variété de cours et de programmes offerts en langues autres que l'anglais. Parmi ces langues, notons les langues autochtones, l'allemand, le chinois, l'espagnol et l'ukrainien.

Depuis 2005, un cours d'espagnol est disponible à partir de la 4e année pour l'enseignement de l'espagnol comme troisième langue dans les écoles francophones. Les élèves francophones ont donc la possibilité de terminer leur secondaire avec la connaissance de trois des langues les plus parlées au monde.

Certains conseils scolaires offrent un programme bilingue ou un programme alternatif de langue française, y compris l'immersion. Les élèves inscrits à l'un ou l'autre de ces programmes doivent suivre un cours d'arts langagiers dans la langue étudiée (ex. : le français, l'ukrainien) en plus du cours d'anglais. Dans ces programmes, la langue étudiée est également la langue d'enseignement pour d'autres matières, comme les mathématiques, les sciences et les études sociales.

On peut commencer l'apprentissage du français comme langue seconde (français de base) à compter de la 4e année. Certaines écoles permettent également de commencer cet apprentissage du français en 7e ou en 10e année.

Un cours de langue et de culture internationale désigne un cours où la langue constitue la matière étudiée en vue d'acquérir les habiletés en communication et une sensibilisation à la culture visée. Ainsi, Alberta Education a élaboré des cours qui permettent de débuter l'apprentissage des langues suivantes à l'élémentaire ou au secondaire 1er cycle et d'en poursuivre l'étude au secondaire 2e cycle, ou même de commencer cet apprentissage au secondaire 2e cycle. Voici certains cours disponibles : l'allemand, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le punjabi et l'ukrainien.

Plusieurs autorités scolaires ont élaboré leurs propres cours afin de répondre aux besoins et aux exigences d'une région donnée. Pour en savoir plus sur les cours de langues secondes offerts dans votre région, veuillez communiquer avec votre conseil scolaire.

Matières **facultatives**

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Beaux-arts
- Éducation physique 20-30
- Langues autres que l'anglais et le français
- Éducation hors établissement
- Cours élaborés à l'échelle locale

Éducation hors établissement

http://education.alberta.ca/media/616821/offcampus.pdf

L'éducation hors établissement est offerte en vertu d'un partenariat entre les écoles, les employeurs et les élèves. Cette formule favorise l'apprentissage chez les élèves et le rehausse. Grâce aux expériences d'apprentissage qu'ils en tirent, les élèves peuvent établir des liens avec le marché du travail, explorer leurs intérêts en matière de carrière et déterminer leurs aptitudes.

Voici les programmes relevant de l'éducation hors établissement :

http://education.alberta.ca/media/768730/workexp.pdf

Formation par stages 15–25–35

Cette séquence de cours est réservée aux élèves du secondaire deuxième cycle. Dans le cadre des stages, les élèves travaillent avec un employeur dans le but de réaliser des expériences d'apprentissage qui sont définies pour chaque élève. Pour chaque tranche de 25 heures, un crédit est accordé. Les élèves doivent d'abord suivre le cours Préparation à l'emploi (ADT1010) de la série Adaptation au travail. Ce cours d'un crédit sert de cours préalable ou de cours associé au premier cours de formation par stages.

Travail–études

Dans le cadre de ce programme, les élèves passent une partie de leur journée d'école dans un ou plusieurs milieux de travail. Cela leur permet d'approfondir l'apprentissage réalisé en classe. Ce programme est offert au secondaire premier cycle et au secondaire deuxième cycle.

© Alberta Education, Canada, 2008

http://education.alberta.ca/media/768714/carintern.pdf

Stage de carrière 10

Le cours Stage de carrière 10 vise à aider et à préparer les élèves à acquérir les compétences de base pour faire face au marché du travail, qu'il s'agisse d'un métier ou d'une carrière dans le domaine de la technologie ou des services. Ce cours peut valoir 3, 4 ou 5 crédits, et il est conçu pour être principalement donné hors campus.

Ce cours 10 est recommandé comme préalable au Programme enregistré d'apprentissage ou à d'autres cours ou programmes se rapportant à des carrières dans le domaine de la technologie ou des services.

Le programme enregistré d'apprentissage (*Registered Apprenticeship Program*)

http://education.alberta.ca/media/618629/rapinfoman.pdf

Le Programme enregistré d'apprentissage du Alberta Apprenticeship and Industry Training Board veut reconnaître les réalisations des élèves du secondaire deuxième cycle et les encourager à poursuivre leur formation comme apprentis.

Un maximum de 500 bourses d'une valeur de 1 000 $ sont accordées chaque année.

Pour avoir une bourse, les élèves doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne et être résidents de l'Alberta;
- être inscrits dans un métier comme apprentis tout en poursuivant des études secondaires du deuxième cycle;
- prévoir poursuivre leur formation d'apprenti après avoir quitté l'école secondaire;
- avoir obtenu le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta ou le Certificat de réussite d'études secondaires au cours de l'année scolaire qui se termine le 31 juillet, année où ils en auront fait la demande;
- posséder une expérience de travail d'au moins 250 heures dans le métier étudié.

Quand ils font une demande pour cette bourse, les apprentis doivent donner des renseignements à leur sujet et indiquer pourquoi un métier donné leur convient bien. Ils doivent aussi confirmer leur intention de poursuivre leurs études dans ce domaine et faire parvenir une recommandation de leur employeur et d'un conseiller ou d'un enseignant du secondaire deuxième cycle. Enfin, ils doivent donner leur autorisation à avoir accès à leur relevé de notes.

Afin de recevoir cette bourse dans les cinq ans après qu'elle aura été décernée, les récipiendaires doivent satisfaire à certaines exigences du programme d'apprentissage telles qu'énoncées dans le formulaire de demande.

www.tradesecrets.gov.ab.ca

On peut obtenir les formulaires de demande dans un des bureaux de l'Apprenticeship and Industry Training ou du Alberta Scholarship Programs. On peut également le télécharger du site Web « Tradesecrets ».

Programme *Green Certificate*

http://education.alberta.ca/teachers/com/green/programs.aspx

Le Programme *Green Certificate* est destiné aux élèves du secondaire deuxième cycle. Il permet aux élèves de 10e, 11e et 12e année de participer à un apprentissage relié à l'agriculture, de recevoir des crédits et de compléter le niveau Technicien de ce certificat et ce, dans l'une de sept spécialisations.

Alberta Agriculture, Food and Rural Development et Alberta Education administrent conjointement ce programme. Des renseignements sur le programme sont disponibles auprès d'Alberta Education, d'Alberta Agriculture, de Food and Rural Development, ainsi qu'auprès des écoles secondaires deuxième cycle situées dans les régions agricoles de l'Alberta.

© Alberta Education, Canada, 2008

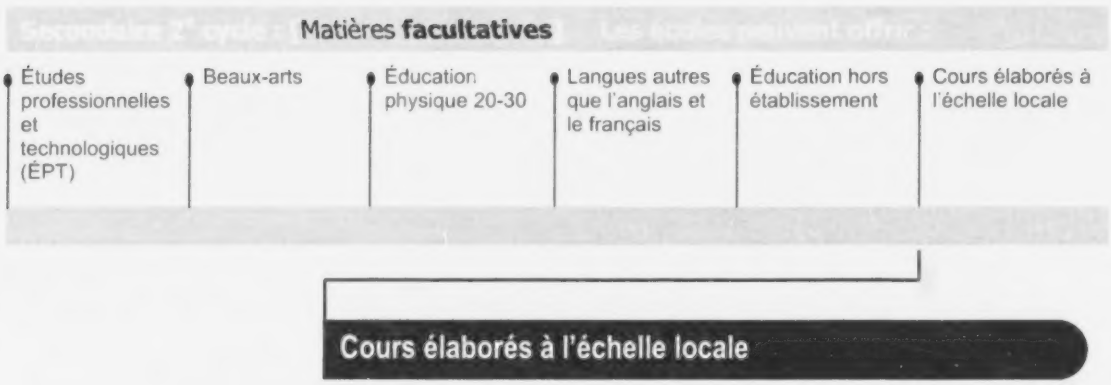

Cours élaborés à l'échelle locale

Les autorités scolaires peuvent élaborer des cours, y compris des cours de langue autres que le français et l'anglais, afin de répondre aux besoins des gens de leur région, de manière innovatrice et responsable. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à la direction de votre école.

Remarque. – La politique 1.2.1 – *Locally Developed/Acquired and Authorized Junior and Senior High School Complementary Courses* est présentement à l'étude.

Renseignements à l'intention des parents

L'apprentissage en Alberta

Les écoles fournissent aux élèves un programme scolaire varié qui les aide à:

- acquérir des connaissances, des habiletés et des attitudes dans une variété de matières;
- faire preuve d'habiletés de réflexion critique et créative en matière de résolution de problèmes et de prise de décisions;
- faire preuve de compétence en matière des technologies de l'information;
- savoir comment apprendre et travailler de manière autonome et en équipe;
- développer des caractéristiques personnelles désirables et l'aptitude à prendre des décisions respectant les règles d'éthique;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- vouloir apprendre pendant toute la vie.

Les écoles préparent également les élèves à contribuer à la société par l'intermédiaire de leurs communautés, de leur milieu de travail et (ou) de leurs études postsecondaires.

Il incombe aux enseignants de prendre un certain nombre de décisions lorsque vient le temps de planifier leur enseignement. Tout groupe d'élèves présente une gamme de différences individuelles. En s'appuyant sur les résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études, les enseignants satisfont aux besoins et aux intérêts de leurs élèves, et établissent des liens entre les diverses matières.

Les enseignants choisissent les ressources, l'équipement et le matériel pouvant aider les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage. Les méthodes d'enseignement et les horaires peuvent varier d'une école ainsi que d'une classe à l'autre, ce qui permet de répondre aux besoins d'apprentissage variés des élèves.

© Alberta Education, Canada, 2008

Pour sa part, Alberta Education vient en aide aux enseignants en choisissant les meilleures ressources possibles, notamment des manuels, des vidéocassettes et des logiciels, et ce, pour toutes les matières. Lorsque le ministère autorise une ressource, cela signifie qu'elle respecte des normes élevées et peut aider les élèves à réaliser les résultats d'apprentissage. Cela n'empêche toutefois pas les enseignants de choisir d'autres ressources, pourvu qu'elles ne vont pas à l'encontre de la politique du conseil scolaire.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca

Les ressources autorisées sont vendues par le Learning Resources Centre (LRC).

L'éducation en français langue première

L'éducation en français langue première est aussi appelée « éducation francophone ». Elle assure aux élèves une éducation de qualité en français, dans le cadre de la culture et de la communauté francophones.

L'éducation en français langue première s'adresse aux élèves de parents francophones qui désirent développer et maintenir chez leur enfant la langue française comme langue première. Généralement, ces parents veulent aussi que leur enfant développe une identité et une culture françaises.

http://education.alberta.ca/media/524841/cadrefr.pdf

L'éducation en français langue première poursuit l'excellence dans la formation de personnes fières de leur identité, de personnes capables de vivre et de travailler dans le monde du 21e siècle.

L'efficacité de l'éducation en français langue première peut se mesurer selon les résultats suivants :

- les élèves s'identifient et s'intègrent à la langue, à la culture et à la communauté francophones;
- les élèves acquièrent les connaissances, développent les habiletés et adoptent les attitudes prescrites dans les programmes d'études d'Alberta Education;
- les élèves acquièrent une connaissance approfondie de l'anglais;
- les élèves et la communauté trouvent dans l'éducation en français langue première un foyer de langue, d'identité et de culture françaises.

La Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA), en partenariat avec le ministère de l'Éducation, a élaboré un guide à l'intention des parents pour l'accompagnement de leur enfant dans son éducation en français langue première. *Tu peux compter sur moi* comprend environ 200 pages de pistes, d'illustrations, de

témoignages de jeunes et de parents, de renseignements au sujet des services en français ainsi que des références à des ouvrages pertinents.

La FPFA a publié, à l'été 2002, une ressource des plus utiles et attendues pour les parents de foyers exogames : *I'm with you! Exogamous families' guide to the world of francophone education*. Les parents francophones et non francophones y trouveront des réponses à leurs interrogations et des renseignements pertinents pour les éclairer et les inspirer dans l'accompagnement de leur(s) enfant(s) fréquentant une école francophone.

Il est possible d'acheter ces deux documents auprès de :

http://www.fpfa.ab.ca/

Fédération des parents francophones
8627, rue Marie-Anne Gaboury, bureau 203
Edmonton, Canada T6C 3N1
Tél. : 780-468-6934
Téléc. : 780-469-4799
Courriel : fpfa@francalta.ab.ca

L'enseignement de la langue

En Alberta, l'école francophone accueille une clientèle reflétant une diversité linguistique et culturelle. Cette diversité représente le plus grand défi de l'école francophone puisque celle-ci cherche à amener chaque enfant qui la fréquente à maîtriser la langue française d'une part, et à construire son identité d'autre part.

La première priorité de l'école francophone est l'établissement d'une base solide en français chez les élèves, base sur laquelle ils pourront construire leurs savoirs et développer leur appartenance à la communauté francophone. Une fois que les élèves ont acquis une base solide en français, et que cette langue est devenue leur outil de pensée, on introduit alors l'enseignement formel de l'anglais, dans le but d'aider les élèves à atteindre un très haut niveau de bilinguisme.

Conseils d'école

Les écoles, les parents et les communautés jouent tous un rôle consultatif important dans le domaine de l'éducation. Grâce aux conseils d'école, les parents, les élèves, les enseignants et d'autres membres de la communauté ont l'occasion de participer à la prise de décisions qui ont une influence sur l'apprentissage des élèves. Il incombe à chaque conseil d'école de déterminer son degré de

© Alberta Education, Canada, 2008

participation, et ce, en fonction des besoins qui existent dans leur milieu. Pour en savoir plus à ce sujet, les parents peuvent communiquer avec leur école ou la Fédération des parents francophones de l'Alberta.

http://www.fpfa.ab.ca/

Le *Guide relatif aux conseils d'école* donne des renseignements sur l'administration des conseils d'école et sur les points importants pour les conseils d'école et les autres parties intéressées à l'éducation.

http://education.alberta.ca/francais/parents/resources/schoolcouncils.aspx

Activités de financement et frais scolaires

Les décisions en matière d'activités de financement incombent au conseil scolaire ou au directeur d'école, en consultation avec le conseil d'école, d'après les lignes directrices établies par le conseil scolaire. En septembre 2000, l'Alberta School Boards Association (ASBA) a élaboré des lignes directrices qu'elle a fournies aux conseils scolaires dans le but de les aider à formuler des politiques appropriées à l'échelle locale

Frais scolaires

La *School Act* permet de percevoir certains frais pour les programmes parallèles, le transport, les fournitures et le matériel qui sont fournis aux fins d'usage et de consommation personnels de l'élève. Cela peut comprendre des articles comme les calculatrices, la location de casiers, les agendas des élèves et les disquettes. Ces frais sont facturés selon le principe de récupération des coûts.

http://www.asba.ab.ca/services_for_boards/policy_advisories_fees.html

La ligne directrice de l'Alberta School Boards Association reconnaît qu'on doit s'abstenir de percevoir des frais de ceux qui ne peuvent pas les payer et qu'aucun élève ne doit être exclu en de telles circonstances.

Activités de financement

Il ne faut pas organiser d'activités de financement pour payer des articles essentiels, comme les manuels scolaires. Certaines activités de financement sont permises pour des éléments comme les uniformes de sport, les excursions et d'autres ressources complémentaires que le personnel et les parents désirent obtenir pour leurs écoles. La participation aux activités de financement est volontaire. Aucun élève ne peut être exclu d'un évènement ou d'un programme parce que ses parents n'ont pas fait leur part.

Le choix d'écoles

Une des assises fondamentales du système d'éducation de l'Alberta est le choix. Quand arrive le moment de choisir une école, les parents et les élèves ont tout un éventail de choix : les écoles publiques, catholiques, francophones, privées et à charte. Ils ont également accès à des programmes uniques et innovateurs, y compris les écoles en ligne. D'autre part, les parents peuvent choisir l'enseignement à domicile.

Information au sujet des programmes

L'Alberta possède l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde grâce à son programme scolaire. Une des raisons de cet état de fait est un programme d'études centralisé de haute qualité qui identifie ce que les élèves doivent apprendre et être capables de faire, et ce, pour toutes les matières à tous les niveaux. Ce programme permet aux élèves de s'épanouir et de construire un avenir prometteur pour eux, pour leur famille et pour leur communauté.

Les contenus — Ce que les élèves doivent apprendre

Le programme de l'Alberta vise à :

- renfermer les connaissances, les habiletés et les attitudes clés dont les élèves ont besoin pour le monde du travail et pour parfaire leur éducation tout au long de leur vie;
- anticiper les besoins futurs et tenir compte des changements dans la société tels que les tendances par rapport à l'emploi, à la mondialisation et aux progrès technologiques;
- incorporer les valeurs de citoyenneté et le respect pour les différentes langues et cultures;

© Alberta Education, Canada, 2008

- tenir compte des besoins et des habiletés des élèves – intellectuel, social, émotionnel et physique – à différents âges et stades de développement;
- assurer que chaque niveau scolaire constitue la base pour bien apprendre au cours des années suivantes;
- incorporer les nouvelles découvertes et théories acceptées par les spécialistes des différentes matières;
- favoriser l'acquisition des habiletés nécessaires pour bien apprendre une matière;
- tenir compte des nouvelles recherches en matière d'apprentissage et d'enseignement;
- identifier l'année scolaire la plus appropriée pour l'acquisition d'habiletés spécifiques;
- démontrer comment l'étude d'une matière donnée contribue au développement des élèves;
- favoriser l'apprentissage dans divers milieux;
- permettre le recours à différentes façons d'offrir l'enseignement, y compris l'utilisation des nouvelles technologies et des ressources communautaires telles que l'apprentissage à distance et en milieu de travail.

L'élaboration d'un programme – Qui participe au processus?

Alberta Education joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et la révision des programmes. Toutefois, plusieurs autres intervenants jouent un rôle clé dans ce processus : enseignants, directeurs d'écoles, parents, spécialistes en éducation, établissements d'enseignement postsecondaire, aînés autochtones et membres de la communauté. Leurs suggestions et commentaires font en sorte que le curriculum répond aux besoins des élèves et renferme des transitions harmonieuses d'une année scolaire à l'autre, du secondaire au postsecondaire et au monde du travail.

Comment assurer la pertinence des programmes

Les programmes doivent donner aux élèves les connaissances et les habiletés nécessaires tant pour le présent que pour l'avenir. C'est pourquoi ils sont révisés régulièrement et modifiés pour en assurer la pertinence. Ces modifications sont effectuées seulement après avoir bien consulté les parties intéressées.

La planification des changements aux programmes

Les modifications aux programmes sont décidées bien en avance afin de minimiser leur impact sur les écoles, les enseignants et les élèves. Cela permet aux autorités scolaires d'avoir le temps nécessaire pour implanter les changements et acheter les ressources.

La révision d'un programme

Si on juge qu'on doit apporter des modifications mineures ou majeures à une matière donnée, on fait alors appel à la participation des parties intéressées en éducation. Le Ministère mène une première série de consultations et rédige une ébauche du programme d'études. Cette ébauche est soumise à plusieurs groupes, dont des comités consultatifs, afin d'obtenir leurs réactions.

On obtient aussi des suggestions par l'entremise de réunions, de présentations à des groupes d'enseignants et de formulaires de réponses en ligne. Les enseignants jouent un rôle clé dans ce processus grâce à leurs connaissances de la matière et des besoins des élèves de différents niveaux scolaires.

La mise en œuvre d'un programme

L'ébauche du programme d'études est élaborée en collaboration avec les parties intéressées. Cette ébauche est soumise au Ministre pour son approbation. Habituellement, on demande à certaines écoles de faire une mise à l'essai du nouveau programme pendant une année avant qu'il ne devienne obligatoire. Cette année de transition fournit le temps nécessaire aux écoles de se préparer pour l'enseignement du nouveau programme.

À partir du moment qu'un programme est obligatoire, toutes les écoles doivent l'enseigner. Alberta Education, en collaboration avec les directions générales, les conseils scolaires, le personnel enseignant, les directions d'écoles, les parents et les élèves, partage des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre efficace de tout nouveau programme.

Alberta Education appuie la mise en œuvre en élaborant des ressources en matière de planification, de stratégies et d'évaluation. De plus, le Ministère tient des sessions d'information pour les chefs de file et les enseignants clés de chaque autorité scolaire.

© Alberta Education, Canada, 2008

http://www.arpdc.ab.ca

http://www.csrcn.ab.ca/services/resprov.htm

Les six consortiums régionaux reçoivent des fonds à l'intention du perfectionnement professionnel. On a confié au Réseau provincial de formation professionnelle la responsabilité d'organiser les sessions de perfectionnement pour les enseignants des écoles francophones, et ce, dans l'ensemble de la province.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca

Alberta Education fournit également une subvention pour aider les écoles à acheter des ressources par l'entremise du Learning Resources Centre. Ces ressources, à l'intention des enseignants et des élèves, sont élaborées dans le but précis d'appuyer la mise en œuvre du curriculum de l'Alberta.

L'éducation des Premières nations, Métis et Inuits

http://www.education.alberta.ca/teachers/fnmi.aspx

Les peuples des Premières nations, Métis et Inuits de l'Alberta veulent que leurs enfants remplissent les mêmes exigences et atteignent les mêmes normes que celles qui sont fixées pour tous les élèves de l'Alberta. Alberta Education souscrit à cet objectif.

Afin de soutenir l'apprentissage des élèves des Premières nations, Métis et Inuits, les écoles sont incitées à employer des ressources d'apprentissage qui accordent de l'importance aux perspectives du patrimoine des Premières nations, Métis et Inuits.

http://www.education.alberta.ca/teachers/fnmi.policies.aspx

Par ailleurs, tous les élèves de l'Alberta devraient comprendre les cultures, les modes de vie et le patrimoine des Premières nations, Métis et Inuits, et y être sensibilisés. À cet effet, on travaille présentement à l'intégration d'une perspective des Premières nations, Métis et Inuits dans tous les programmes de la maternelle à la 12e année. Alberta Education a également élaboré des ressources à l'intention des élèves et des enseignants afin d'appuyer l'enseignement et l'apprentissage.

Des cours portant sur les cultures et les langues des Blackfoot et des Cris sont autorisés à l'échelle provinciale et locale, puis offerts dans la province.

http://education.alberta.ca/media/308566/aboriginalparenthandbook.pdf

Un guide intitulé : *A Handbook for Aboriginal Parents of Children with Special Needs* donne des renseignements permettant d'aider les parents autochtones à travailler avec les écoles pour répondre aux besoins particuliers de leurs enfants. Cette ressource est en vente au LRC.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca/pro/resources/item.htm?item-no=415712

Our Treasured Children est une vidéocassette qui complète bien le guide *A Handbook for Aboriginal Parents of Children with Special Needs*. Cette cassette présente des histoires de membres des communautés autochtones, transmises de génération en génération. Cette vidéocassette est également vendue par le LRC.

Les soutiens à l'apprentissage

Les élèves ont des besoins individuels d'apprentissage. Grâce au soutien d'Alberta Education, les écoles fournissent des programmes et des services variés afin de répondre aux besoins de chaque élève.

La francisation

http://www.cmec.ca/else/francisation/indexf.stm.

Lors de leur entrée à l'école, certains élèves parlent peu ou pas le français. Pour répondre à leurs besoins langagiers, les écoles francophones mettent sur pied un programme de francisation pour favoriser l'acquisition et l'apprentissage du français par ces élèves. Au printemps 2004, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a publié du matériel dans ce domaine : « La trousse de formation en francisation ».

La francisation fait partie de toutes les initiatives entreprises par l'école pour améliorer les habiletés langagières de ces élèves, pour les amener à reconnaître leurs anglicismes, et enfin, pour maintenir, développer et enrichir leur compétence langagière et leur identité culturelle.

L'anglais langue seconde

http://education.alberta.ca/teachers/program/esl.aspx

La langue maternelle de bien des enfants nés au Canada n'est pas l'anglais. Par ailleurs, de nombreux élèves arrivent de pays où l'anglais n'est pas la langue d'usage. De la 1re à la 12e année, les écoles offrent de l'aide supplémentaire aux élèves ayant l'anglais comme langue seconde. Grâce à cette aide, ils peuvent apprendre l'anglais assez couramment pour participer aux activités de la classe le plus rapidement possible.

Services d'orientation et de counseling

Les écoles et les autorités scolaires offrent des services d'orientation et de counseling pour aider les élèves à choisir une carrière et à bien répondre à leurs besoins éducatifs, personnels et sociaux. Le conseiller professionnel et d'autres membres du personnel enseignant assurent ces services en collaboration avec le foyer et la communauté. On encourage les parents à contacter ce personnel au sujet des besoins de leurs enfants.

Les besoins spéciaux

http://education.alberta.ca/francais/admin/speced.aspx

La *School Act* énonce qu'il revient aux autorités scolaires de décider si un élève a besoin d'un programme d'adaptation scolaire. On doit offrir des occasions d'apprentissage spéciales aux élèves ayant des besoins spéciaux, soit les élèves doués et talentueux ainsi que les élèves ayant des difficultés légères, moyennes ou graves. Ainsi, ces élèves pourront recevoir un programme d'enseignement conforme à leurs besoins d'apprentissage. En effet, les autorités scolaires sont tenues d'offrir des programmes d'adaptation scolaire pour tous les enfants d'âge scolaire ayant des besoins spéciaux.

Si vous pensez que votre enfant a des difficultés d'apprentissage, parlez-en avec son enseignant. Partagez toute information à son sujet qui pourrait aider à identifier la cause de ses difficultés ainsi que les stratégies d'enseignement et d'apprentissage aptes à améliorer son apprentissage.

Le personnel de l'école peut utiliser toute une gamme de moyens informels pour identifier les besoins d'apprentissage. S'il devient évident que les stratégies d'enseignement régulières ne suffisent pas pour un élève donné, l'enseignant, en consultation avec les parents, demandera que l'élève reçoive une évaluation plus poussée. L'enseignant ou la direction d'école ont tous les renseignements à ce sujet.

© Alberta Education, Canada, 2008

Les parents, l'élève et le personnel de l'école doivent travailler en équipe pour assurer l'implantation du plan.

Pour répondre aux besoins de ces élèves, on pourra apporter des modifications à l'un ou l'autre des éléments suivants : la pédagogie, les stratégies d'évaluation, les ressources et les matériaux, l'environnement de la classe, les installations et/ou le curriculum. De plus, pour certains élèves, on devra faire appel à des services de santé spécialisés.

La plupart des élèves ayant des besoins spéciaux reçoivent leur enseignement dans les salles de classe ordinaires de l'école de leur quartier ou localité. Ils y reçoivent tout au long de la journée les programmes, les services et les appuis propres à leurs besoins. Plusieurs options de programmation sont possibles, car différents élèves exigeront une variété de services d'appui. La collaboration doit présider à la décision du milieu d'apprentissage le plus favorable à un élève.

Pour plus d'information sur l'examen mené par le Ministre, contactez le Disputes Management Team Leader au (780) 427-7235. http://www.education.alberta.ca/department/policy/k-12manual/section3/review.aspx

Dans la très grande majorité des cas, les parents et le personnel de l'école s'entendent sur le placement le plus approprié. S'il y a désaccord, les parents peuvent contester la décision auprès du conseil scolaire. Le directeur d'école peut vous fournir les renseignements relatifs à la procédure d'appel de votre conseil scolaire. Si les parents ne sont pas d'accord avec la décision du conseil scolaire, ils peuvent écrire au ministre d'Alberta Education et lui demander d'examiner la décision du conseil scolaire.
Un plan d'intervention personnalisé (PIP) renfermant un plan d'action et des objectifs mesurables doit être préparé pour chaque enfant ayant des besoins spéciaux. Ce plan identifie les forces spécifiques de l'enfant, ses besoins et son niveau de rendement actuel. De plus, il spécifie ce que l'enfant devra apprendre et comment. Ce plan est un outil souple qui doit être mis à jour [illegible] une base régulière. Les parents, l'élève et le personnel de l'école doivent travailler en équipe pour assurer l'implantation du plan.

Les ressources suivantes pourraient vous être des plus utiles :

http://www.lrc.education.gov.ab.ca/pro/resources/item.htm?bgversion=Internal&item-no=484535

- *Mon enfant est-il prêt à entrer à l'école?* – Ce document présente les habiletés de base nécessaires à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca/pro/resources/item.htm?item-no=547359

- *L'équipe d'apprentissage – Guide destiné aux parents d'enfants ayant des besoins spéciaux* (2004). Il est possible d'acheter ce document auprès du Learning Resources Centre. Le numéro de commande est 547359.

http://education.alberta.ca/media/525405/voyage.pdf

- *Le voyage – Guide à l'intention des parents ayant un enfant doué et talentueux*. Ce document se veut un guide pratique rempli d'idées et de suggestions visant à aider les parents à mieux accompagner leur enfant à l'école et à la maison.

© Alberta Education, Canada, 2008

http://www.education.alberta.ca/media/619671/normes.pdf

- *Les normes en matière d'adaptation scolaire* (2004), contient des renseignements sur les exigences des conseils scolaires d'offrir des programmes et des services aux élèves de la 1re à la 12e année qui ont des besoins spéciaux.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca/pro/resources/item.htm?item-no=477019

- *Mieux réussir à l'école* est une ressource pour les élèves du secondaire premier et deuxième cycles qui veulent devenir de meilleurs apprenants. Elle leur offre des idées pratiques pour obtenir de meilleurs résultats à l'école. Il est possible d'acheter cette ressource auprès du Learning Resources Centre. Le numéro de commande est 477019.

Apprentissage distribué

http://www.education.gov.ab.ca/dlrb/default.html

Alberta Education offre le leadership et les ressources nécessaires en matière d'apprentissage distribué aux établissements d'enseignement de l'Alberta. L'apprentissage distribué constitue un modèle selon lequel l'apprentissage est distribué en divers formats et moyens de communication – imprimés, médias numériques (en ligne) et moyens traditionnels – ce qui permet aux enseignants et aux élèves d'avoir accès au contenu à partir de divers emplacements, non centralisés.

http://www.lrc.education.gov.ab.ca

Les ressources en apprentissage distribué sont autorisées par la province pour appuyer la prestation des programmes d'études en Alberta. Pour savoir comment acquérir des ressources en matière d'apprentissage distribué, veuillez communiquer avec le Learning Resources Centre.

http://www.tools4teachers.ca/t4t

Alberta Education offre également de l'information en format numérique sur le site Web Tools4Teachers. Ce site contient des segments multimédias et des versions numériques des documents imprimés concernant l'apprentissage distribué. Les éducateurs de l'Alberta ont libre accès à ce contenu numérique qu'ils peuvent utiliser pour élaborer leurs propres leçons.

© Alberta Education, Canada, 2008

Ressources numériques pour appuyer les résultats d'apprentissage

http://www.learnalberta.ca

Le site Web de LearnAlberta.ca renferme des ressources d'apprentissage numériques de qualité de la maternelle à la 12e année, et ce, à l'intention des élèves, des enseignants et des parents. Cette collection de ressources innovatrices et fiables a été élaborée par Alberta Education, en consultation avec des intervenants du monde de l'éducation.

On y trouve des ressources françaises dans les domaines suivants : adaptation scolaire, éducation physique, études professionnelles et technologiques (EPT), français, mathématiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC). On vous invite également à consulter le Centre de référence en ligne qui renferme maintenant quatre sources de référence : *L'Encyclopédie canadienne, Notre mémoire en ligne, Biblio Branchée* et *Repère*.

On peut obtenir les identificateurs d'utilisateur et les mots de passe du directeur ou de la directrice d'école ou en faisant parvenir un courrier électronique à : LearnAlberta.Contact@edc.gov.ab.ca.

Connaissances et employabilité

Les cours « Connaissances et employabilité » remplacent le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP). Il s'agit maintenant d'une série de cours plutôt que d'un programme. Les écoles et les élèves ont donc plus de souplesse dans l'offre et le choix de cours qui tiennent compte du niveau de réussite des élèves et de leurs besoins. Ces cours débutent en 8e année et continuent jusqu'en 12e année. De la 8e à la 12e année, un élève peut s'inscrire à un ou plusieurs cours au moment opportun.

Les cours « Connaissances et employabilité » visent les élèves qui apprennent mieux quand on met l'accent sur le développement et l'application de la lecture, de l'écriture et de compétences en mathématiques. Grâce à des expériences d'apprentissage pratiques, ces élèves établissent des liens significatifs entre le foyer, l'école, le milieu de travail et la communauté. Cette série de cours permet aux élèves de connaître du succès et de devenir plus aptes à être des citoyens responsables, à apprendre tout au long de la vie, à entrer sur le marché du travail et à poursuivre des études.

Les élèves qui complètent avec succès les cours « Connaissances et employabilité » sont admissibles au Certificat de réussite d'études secondaires. Ils peuvent également transférer à des cours menant au Diplôme d'études secondaires de l'Alberta en tout temps pendant leur secondaire.

Les cours « Connaissances et employabilité » comprennent cinq cours de base et douze domaines de cours professionnels.

Les cours de base :

- English Language Arts 8, 9, 10-4, 20-4, 30-4
- Études sociales 8, 9, 10-4, 20-4
- Français 10-4, 20-4, 30-4
- Mathématiques 8, 9, 10-4, 20-4
- Sciences 8, 9, 10-4, 20-4

Les cours professionnels :

- Alimentation
- Art/Design et communication
- Construction : Bâtiments
- Construction : Métaux
- Horticulture
- Mécanique automobile
- Préparation au monde du travail
- Ressources naturelles (secondaire 2e cycle seulement)
- Services commerciaux
- Soins médicaux
- Soins de beauté (secondaire 2e cycle seulement)
- Textiles

http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/c_e.aspx

Pour de plus amples renseignements au sujet de cette nouvelle série de cours, veuillez consulter le site Web du Ministère.

L'évaluation

Les examens en vue du diplôme

http://education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams.aspx

En plus d'être évalués par leurs enseignants, les élèves inscrits aux cours suivants sont tenus de passer un examen en vue du diplôme portant sur ces cours :

- Biologie 30
- Chimie 30
- English Language Arts 30-1
- English Language Arts 30-2
- Etudes sociales 30
- Etudes sociales 33
- Français 30
- French Language Arts 30
- Mathématiques appliquées 30
- Mathématiques pures 30
- Physique 30
- Sciences 30

L'examen de Sciences 30 n'est disponible qu'en anglais.

Pour obtenir des crédits dans l'un ou l'autre de ces cours, un élève doit passer l'examen en vue du diplôme et obtenir une note d'au moins 50 %. La note finale est la moyenne de la note émise par l'école et de la note obtenue à l'examen en vue du diplôme.

On peut passer ces examens dans toutes les écoles du secondaire deuxième cycle qui enseignent l'une ou l'autre de ces matières. Après la session d'examen, l'élève reçoit un relevé de ses résultats sur lequel figure la note obtenue à l'examen en vue du diplôme, la note la plus récente attribuée par l'école et la note finale qui en résulte pour chaque cours. Les notes figurant sur ce document ne correspondront pas toujours aux notes figurant sur le relevé de notes officiel. En effet, le relevé de notes rapporte la note la plus élevée de l'école, la note la plus élevée obtenue à l'examen et la plus haute note finale au cours d'une période de trois ans.

Un élève peut demander que son examen soit recorrigé ou passer l'examen de nouveau. Dans les deux cas, l'élève doit payer des frais. Un élève qui n'est pas satisfait d'une note attribuée par l'école peut faire appel de cette note au directeur d'école.

© Alberta Education, Canada, 2008

http://education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/diplomabulletin.aspx

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des examens en vue du diplôme, veuillez contacter l'école secondaire de votre enfant. On peut aussi consulter le site Web d'Alberta Education.

Maintenir des normes uniformes au fil du temps – les examens en vue du diplôme

http://education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/standards-.aspx

Le programme des examens en vue du diplôme a entrepris une nouvelle initiative pour appuyer l'objectif d'équité envers les élèves et assurer l'évaluation uniforme du rendement au fil des années. Tous les cours ayant un examen en vue du diplôme font partie de cette initiative à l'exception de Français 30, French Language Arts 30 et Sciences 30. Le site anglais du Ministère renferme de plus amples renseignements au sujet de cette nouvelle initiative.

Transitions – Du secondaire au monde du travail et à l'apprentissage continu

Se préparer à vivre et à travailler constitue un processus complexe qui commence dès les premières années à l'école et qui se poursuit toute la vie. À cet effet, les écoles de l'Alberta, en collaboration avec les parents et la communauté, veulent aider les élèves à connaître du succès lorsqu'ils feront la transition du secondaire au monde du travail ou aux études postsecondaires.

Afin de les aider à se préparer pour cette transition, on encourage les élèves à poursuivre la planification de carrière qu'ils ont amorcée au secondaire premier cycle, ainsi qu'à se monter un portfolio professionnel détaillé. Ils devraient étudier diverses possibilités de travail et d'éducation plus poussée, ainsi que préparer plusieurs scénarios de transition.

Tous les cours du secondaire deuxième cycle peuvent aider les élèves dans leur planification de carrière en les aidant à développer leurs habiletés personnelles de gestion (habiletés fondamentales et d'employabilité), explorer les options en ce qui concerne la poursuite des études et le travail, et développer leur portfolio professionnel. Parmi les programmes qui portent tout particulièrement sur les carrières, on retrouve : Carrière et vie 20, Études professionnelles et technologiques et Formation par stages 15-25-35. Le Programme enregistré d'apprentissage, le Programme *Green Certificate* et les cours de la série « Connaissances et employabilité » aident également les élèves à réussir leur transition au monde du travail.

Bien des écoles du secondaire deuxième cycle organisent des activités spéciales de perfectionnement professionnel, comme des activités de mentorat, d'observation au poste de travail, de création de portfolios et de foires de carrières annuelles. Les écoles encouragent également les élèves à dresser un plan de carrière.

© Alberta Education, Canada, 2008

http://education.alberta.ca/francais/students/planning.aspx

En général, les élèves préparent un portfolio personnel, comprenant un curriculum. vitae. Pour ce faire, ils peuvent obtenir des renseignements à la page Web « Planification études/carrière. ». On peut la consulter sur le site Web du Ministère.

http://www.alis.gov.ab.ca

Vous pouvez consulter l'information relative aux professions et aux programmes postsecondaires dans les écoles secondaires deuxième cycle, dans les centres de carrières, et dans deux sites Web du Ministère : <www.ALIS.gov.ab.ca> et http://education.alberta.ca/francais.aspx>. Cliquez sur « Élèves.».

http://www.education.alberta.ca/français/students.aspx

WorldSkills International

WorldSkills International est un mouvement mondial regroupant des organismes et des personnes engagées qui se concentrent sur le développement et la mise en valeur du haut niveau de compétence des jeunes dans les métiers spécialisés et les techniques, éléments essentiels du succès économique et social. WorldSkills International regroupe 49 pays et l'un de ses objectifs principaux consiste à organiser un concours WorldSkills tous les deux ans.

L'Alberta participe à **WorldSkills Calgary 2009** afin de montrer la valeur des métiers spécialisés et des techniques comme d'excellents choix de carrière pour les jeunes.

Depuis WorldSkills Shizuoka 2007 qui a eu lieu au Japon, l'attention du monde se porte maintenant sur Calgary. Inscrivez cet évènement à votre agenda afin de ne pas manquer le concours de 2009 à Calgary, du 1er au 6 septembre.

Cet évènement sera une occasion exaltante pour les jeunes Canadiennes et Canadiens de montrer leurs compétences et leurs talents sur une scène mondiale.

Cet évènement rassemblera des jeunes, des éducateurs et des représentants des industries qui seront témoins d'une démonstration exceptionnelle de compétences et d'ingéniosité.

Les secteurs des métiers spécialisés et des techniques sont des choix de carrière stimulants et enrichissants.

Les gens qui travaillent dans les domaines des métiers spécialisés et des techniques sont très compétents et très motivés et apportent une contribution inestimable à notre économie.

Faire en sorte que tous les Albertains et toutes les Albertaines puissent partager leurs compétences, leurs connaissances et leurs idées contribuera à assurer le bien-être et la qualité de vie des générations futures de notre province et aidera l'Alberta à faire face à la concurrence grâce à une économie basée sur les connaissances.

Quelques données sur WorldSkills Calgary 2009

Le plus important concours international à avoir lieu à Calgary depuis les Olympiques de 1988.

- 900 participants venant de 49 pays membres compétitionneront (20 langues).
- 150 000 élèves et spectateurs du public assisteront à ce concours.
- 40 catégories de compétences officielles et près de 8 catégories de démonstration de compétences seront présentées.

Ces quatre jours de compétitions se tiendront du 1er au 6 septembre 2009 au Stampede Park de Calgary.

Consulter www.worldskills2009.com pour plus de détails.

© Alberta Education, Canada, 2008

Éducation postsecondaire

Il y a plusieurs façons de continuer à apprendre après le secondaire : les études à une université, collège ou institut de technologie, les programmes d'apprentissage et la formation en cours d'emploi.

Les élèves doivent choisir des cours qui répondent aux exigences du diplôme et qui leur permettront de réaliser leurs objectifs en matière d'éducation plus poussée ou de carrière. Le diplôme d'études secondaires n'assure pas d'être admis à tous les programmes du postsecondaire.

Les élèves qui désirent faire des études postsecondaires doivent planifier à l'avance afin de bien connaître les critères d'admission, les dates limites d'inscription et les sources de financement disponibles à l'établissement de leur choix. Il revient à l'élève de demander qu'un relevé de notes officiel d'Alberta Education soit envoyé aux établissements postsecondaires. Les écoles ont les formulaires de demande. On suggère de les faire parvenir au Ministère bien avant la date limite d'inscription.

http://education.alberta.ca/students/transcripts.aspx

Certains établissements postsecondaires accordent un statut spécial à certains cours du secondaire deuxième cycle. Cela peut faciliter l'admission à certains programmes, ou permettre l'attribution de crédits, ou enfin, donner lieu à un classement avancé.

Bourses Alexander Rutherford

http://www.alis.gov.ab.ca/scholarships/info.asp?EK=11

Grâce aux bourses Alexander Rutherford, les élèves peuvent recevoir jusqu'à 2 500 $ pour payer leurs études postsecondaires. Ces bourses sont accordées aux élèves qui s'inscrivent à un établissement postsecondaire et qui ont atteint une moyenne de 80 % dans cinq cours en 10e, 11e et 12e année. Chaque année est considérée séparément des autres.

10e année	11e année	12e année
Moyenne d'au moins 80 % dans **cinq** matières : • Français 10, 10-2 ou English Language Arts 10-1, 10-2 • au moins **deux** des cours suivants : ◦ Études sociales 10 ◦ Mathématiques appliquées 10 ou Mathématiques pures 10 ◦ Sciences 10 ◦ une langue autre que celle utilisée ci-dessus au niveau de la 10e année • **deux** autres matières de la 10e année, y compris celles énumérées ci-dessus	Moyenne d'au moins 80 % dans **cinq** matières : • Français 20, 20-2 ou English Language Arts 20-1, 20-2 • au moins **deux** des cours suivants : ◦ Études sociales 20 ◦ Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques pures 20 ◦ Sciences 20 ◦ Biologie 20 ◦ Chimie 20 ◦ Physique 20 ◦ une langue autre que celle utilisée ci-dessus au niveau de la 11e année • **deux** autres matières de la 11e année, y compris celles énumérées ci-dessus	Moyenne d'au moins 80 % dans **cinq** matières : • Français 30, 30-2 ou English Language Arts 30-1, 30-2 • au moins **quatre** des cours suivants : ◦ Études sociales 30 ◦ Mathématiques appliquées 30 ◦ Mathématiques pures 30 ◦ Mathématiques 31 ◦ Sciences 30 ◦ Biologie 30 ◦ Chimie 30 ◦ Physique 30 ◦ une langue autre que celle utilisée ci-dessus au niveau de la 12e année
Cours ÉPT : On peut combiner trois cours d'un crédit et les présenter comme un cours facultatif en 10e et/ou 11e année seulement. ◦ Les cours de niveau 1000 sont reconnus comme des cours de 10e année; les cours de niveau 2000 sont reconnus comme des cours de 11e année. ◦ Pour faire cette combinaison, les trois cours doivent être du même niveau. ◦ La moyenne des notes de ces trois cours peut être présentée comme une des « autres matières » au niveau choisi.		**Note :** On ne peut pas présenter un cours des ÉPT en 12e année.

De plus, on désigne du titre « Boursiers Rutherford », les dix élèves de la 12e année ayant obtenu la plus haute moyenne sur la base des résultats à cinq examens en vue du diplôme, dont English Language Arts 30-1 ou Français 30, Études sociales 30 et trois autres cours ayant un examen en vue du diplôme.

En général, les élèves font leur demande de bourse Alexander Rutherford au printemps de leur 12e année. Les bourses sont versées pendant le premier semestre de leurs études postsecondaires.

© Alberta Education, Canada, 2008

Des autorités scolaires, des écoles, des établissements postsecondaires, des entreprises et des organismes communautaires décernent également des bourses. Les parents et les élèves sont fortement encouragés à explorer d'autres possibilités de bourses afin de défrayer les études postsecondaires, comme les bourses d'études et de perfectionnement en vue d'études postsecondaires à plein temps en français.

http://education.alberta.ca/francais.aspx

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, on peut également consulter le site Web du Ministère : < http://education.alberta.ca/francais.aspx >. Cliquez sur « Élèves ».

Aide financière

http://education.alberta.ca/francais/students/bursary.aspx

Les élèves qui fréquentent un établissement postsecondaire peuvent avoir droit à un prêt étudiant. Les conseillers d'orientation des écoles ou le Students Finance Board d'Alberta Education (bureaux d'Edmonton et de Calgary) peuvent donner de plus amples renseignements à ce sujet.

http://www.alis.gov.ab.ca/scholarships

Des renseignements supplémentaires sur l'*Alberta Heritage Scholarship Fund* et les bourses qu'il décerne sont accessibles par Internet.

Foire aux questions

Question : *Qu'est-ce qu'un crédit?*

Réponse : Un crédit correspond aux résultats d'apprentissage que la plupart des élèves peuvent obtenir en 25 heures d'enseignement. En Alberta, les élèves doivent accumuler 100 crédits pour avoir droit au Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Question : *Les élèves ont-ils des périodes libres?*

Réponse : Au secondaire deuxième cycle, les élèves peuvent opter pour des périodes d'étude, en fonction des politiques et des lignes directrices de leur école. Il est très possible, pour les élèves du secondaire deuxième cycle, de parvenir à leur diplôme d'études secondaires tout en ayant des périodes libres, surtout en 12e année. Cependant, on suggère que les élèves planifient un horaire sans période libre.

Question : *Comment les élèves font-ils pour savoir quels cours choisir en vue de leurs études postsecondaires?*

Réponse : Les élèves qui savent déjà ce qu'ils feront comme études postsecondaires doivent consulter le conseiller d'orientation de leur école et le programme d'études de l'établissement de leur choix afin de bien s'inscrire à tous les cours préalables du secondaire deuxième cycle. Chaque année, ils doivent se procurer de l'information à jour. Les élèves devraient également consulter le site de Alberta Education Information Service (ALIS) à l'adresse suivante : <http://www.alberta-educationab.ca>.

Question : *Y a-t-il des précepteurs qui peuvent aider les élèves?*

Réponse : Ce sont les enseignants des élèves qui peuvent leur procurer la meilleure aide possible. Cependant, s'ils ont besoin des services de précepteurs, cette dépense revient généralement aux parents et ce sont ces derniers qui doivent prendre les dispositions nécessaires pour retenir leurs services. Par contre, les écoles peuvent parfois aider les parents en leur fournissant des renseignements à ce propos.

Question : *Est-ce que les élèves doivent suivre tous les cours d'une même séquence; ex. : Art dramatique 10-20-30?*

Réponse : Non, car les élèves peuvent opter pour des cours variés. Les seules restrictions ont trait aux cours préalables à chaque cours.

©Alberta Education, Canada, 2008

Question : *Est-ce que l'apprentissage d'une langue seconde fait partie des exigences d'admission à l'université?*

Réponse : Il ne s'agit pas d'une exigence générale des universités albertaines. Toutefois, une langue seconde peut être utilisée comme matière pour avoir accès à plusieurs programmes et pour le calcul des bourses. Les cours de langue seconde peuvent également être intégrés au calcul de la moyenne de l'élève. Par ailleurs, certaines facultés postsecondaires peuvent exiger des cours de langue seconde. Les élèves doivent consulter l'établissement postsecondaire de leur choix pour connaître ses exigences d'admission.

Question : *Que se passe-t-il lorsqu'un élève de 12e année n'a pas obtenu tous les crédits nécessaires après son premier semestre?*

Réponse : Cet élève peut alors répondre à toutes les exigences du diplôme, soit en suivant des cours supplémentaires, soit en s'inscrivant à un semestre de plus, soit en suivant des cours d'été, des cours du soir ou des cours à distance. Le personnel de l'école de l'élève pourra le conseiller à ce sujet.

Question : *Est-ce qu'un élève peut s'inscrire de nouveau à une école secondaire deuxième cycle pour terminer son diplôme d'études secondaires ou pour améliorer ses notes après sa 12e année?*

Réponse : Tous les élèves âgés de 19 ans ou moins au 1er septembre d'une année scolaire ont le droit de fréquenter l'école. Les conseils scolaires peuvent affecter les raccrocheurs à des écoles spécifiques.

Question : *Est-ce que les parents peuvent demander que leur enfant soit inscrit dans la classe d'un enseignant particulier?*

Réponse : La plupart des écoles s'efforcent de répondre aux demandes des gens. Cependant, elles sont parfois assujetties à certaines restrictions en raison du nombre d'inscriptions et des horaires.

Question : *Comment puis-je m'assurer que mon enfant vivra une expérience d'apprentissage enrichissante au secondaire deuxième cycle?*

Réponse : Tant les parents que les enseignants doivent accorder une importance primordiale à l'apprentissage pendant toute la vie. Les communications continues entre les parents, les enseignants et les élèves sont un des gages de réussite.

Question : *Que sont les examens de défi?*

Réponse : Les élèves qui croient avoir déjà acquis les résultats d'apprentissage d'un cours du secondaire deuxième cycle, et qui sont en mesure de prouver leurs acquis, peuvent demander à l'école comment procéder pour recevoir les crédits du cours visé, sans suivre le cours en question. En général, un examen de défi ne concerne qu'un cours d'une même séquence et de niveau supérieur, ou de niveau semblable dans une autre séquence de cours. Cela ne s'applique pas aux cours ayant un examen en vue du diplôme.

Question : *Existe-t-il des dispositions particulières pour les élèves ayant des besoins spéciaux et passant un examen en vue du diplôme?*

Réponse : Oui. La direction des écoles est au courant de ces dispositions.

Vos commentaires

Ce que mon enfant apprend à l'école — 10e, 11e et 12e années (2008-2009)

Veuillez indiquer si vous êtes :

☐ Parent ☐ Enseignant ☐ Direction d'école ☐ Direction générale ☐ Autre (préciser) _____

Veuillez indiquer si vous avez consulté :

☐ la version imprimée ☐ la version Internet ☐ les deux

Veuillez indiquer votre réponse par une (√) coche dans l'une des quatre colonnes :

	Pas du tout d'accord	En désaccord	En accord	Entièrement d'accord
1. Ce manuel présente des renseignements utiles.				
2. La quantité de renseignements est adéquate.				
3. Le niveau de lecture est adéquat.				
4. La mise en page et l'organisation sont adéquats.				
5. Les liens au site Web d'Alberta Education sont utiles.				
6. Le téléchargement et l'impression se font facilement.				

Comment pouvons-nous améliorer ce manuel pour vous le rendre plus utile?

_____

_____

_____

_____

Nous vous remercions de vos commentaires.

Veuillez télécopier ce formulaire ou nous le faire parvenir à l'adresse suivante :

Direction de l'éducation française
Alberta Education
10044, 108e Rue
Edmonton, Alberta, Canada
T5J 5E6
Téléc. : 780-422-1947